Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8970123
Centre d'intérêt: 773

Bilan du secteur de l'éducation. Volet I. Les programmes de formation, volume I / préparé par le Comité directeur de l'étude sectorielle en éducation, Conseil des universités. -- [Québec] : Le Conseil, 1986.
xiii, 78, [16] p. : ill. ; 28 cm.

Code: 2301-0043 ; 68-867-0521 Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-16665-5

ISBN 2-550-16666-3

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Conseil des universités. Comité directeur de l'étude sectorielle en éducation

---

Descripteur(s): Sciences de l'éducation * Programme d'études * Diplôme * Accréditation * Organisation administrative * Champ d'études * Critères d'admission * Régime pédagogique * Universitaire (Ordre d'enseignement)

On dénombrait en 1983-1984 392 programmes dans le secteur des sciences de l'éducation, dont 70% au premier cycle, ceci dans douze établissements universitaires. Ce document précise la notion de programme et les catégories de programmes retenus, fait l'inventaire des programmes pour 1983-1984, 1978-1979, 1973-1974, puis décrit les caractéristiques des programmes actuels. Les caractéristiques retenues sont les suivantes: le type de programmes offerts selon les diplômes auxquels ils conduisent; l'accréditation par le MEQ; le rattachement administratif des programmes; les champs de pratique couverts au 1er cycle et les champs de connaissances et de spécialisation offerts aux 2e et 3e cycles; les conditions d'admission; les régimes d'études disponibles; les structures des programmes.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8970122, 8970125, 8970127, 8970124, 8970126, 8970128

EDUQ
8970123

BILAN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION
Volet 1

LES PROGRAMMES DE FORMATION
Volume I

Québec

EDUQ
8970123

BILAN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

VOLET 1:

LES PROGRAMMES DE FORMATION

VOLUME I

Préparé par
Le Comité directeur de l'étude
sectorielle en éducation

Conseil des universités
septembre 1986

BILAN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

VOLET 1:

LES PROGRAMMES DE FORMATION

VOLUME I

Code 2301-0043

Préparé par
Le Comité directeur de l'étude
sectorielle en éducation

Conseil des universités
septembre 1986

ISBN: 2-550-16665-5 (Edition complète)
ISBN: 2-550-16666-3 (Vol. 2)

Le Bilan du secteur de l'éducation se compose de 5 volets, chacun présenté dans un document distinct. Un résumé de chacun des volets est présenté dans un Sommaire qui inclut un bref historique de la formation des maîtres.

Sommaire

Volet 1: Les programmes de formation (1)

Volet 2: Les clientèles

Volet 3: Les besoins de diplômés en éducation

Volet 4: Les ressources humaines et financières

Volet 5: La recherche

(1) Les annexes du volet 1 (volume II) sont disponibles sur demande.

COMITÉ DIRECTEUR DE L'ÉTUDE SECTORIELLE EN ÉDUCATION

Président:	M. Guy Provost Vice-doyen exécutif, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval
Membres:	M. Maurice Boisvert Consultant, Conseil des universités
	M. Bernard Bonin Président, Comité des programmes, Conseil des universités
	M. Gilles Bonneau Professeur, UQAC
	M. Manuel Crespo Professeur, Université de Montréal
	M. Eigil Pedersen Professeur, Université McGill
	Mme Madeleine Perron Secrétaire générale, Conseil des universités

ÉQUIPE DE RECHERCHE DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Coordination:	Mme Madeleine Perron
Recherche et rédaction:	Mme Mireille Levesque
	Mme Manon Larouche
	M. Norman Ryan
Informatique:	M. Jean Thomassin
Secrétariat:	Mme Julie Maheux

TABLE DES MATIERES

Volume I

SOMMAIRE..... v

INTRODUCTION..... 1

1. DEFINITION DU CHAMP D'ETUDE..... 2

1.1 Définition opérationnelle du champ d'étude..... 3
1.2 Définition opérationnelle de l'unité d'analyse..... 4
1.3 Les particularités de chaque université..... 11
1.4 Inventaire des unités d'analyse ou d'équivalence de programmes..... 15

2. CARACTERISTIQUES DES PROGRAMMES ACTUELS..... 17

2.1 Types de programmes..... 18
2.2 Programmes accrédités..... 24
2.3 Rattachement administratif des programmes..... 32
2.4 Typologie et répartition des programmes..... 41
2.5 Conditions d'admission..... 58
2.6 Régimes d'étude..... 63
2.7 Structure des programmes..... 66
2.8 Politique d'évaluation institutionnelle..... 77

Volume II

ANNEXES

A Liste des programmes actifs en 1983-1984.

B Programmes qui auraient été actifs au cours de la période étudiée mais qui ne le seraient plus en 1983-1984.

C Liste des programmes actifs en 1978-1979.

D Liste des programmes actifs en 1973-1974.

E Liste des unités administratives.

F Liste des types de permis d'enseignement octroyés par le ministère de l'Education.

G Liste des programmes rappelés par le M.E.Q. en 1983-1984.

H Liste des programmes contingentés en 1983-1984.

SOMMAIRE

Types de programmes

1. Dans le secteur de l'éducation, en 1983-1984, on a relevé 392 programmes (1) répartis dans 12 établissements, dont 70% sont concentrés au 1er cycle. On est passé de 279 programmes en 1973-1974 à 370 en 1978-1979 et à 392 en 1983-1984, soit une augmentation de 40,5% en 10 ans. L'augmentation rapide des programmes a caractérisé la période 1973-1978; par la suite, leur nombre s'est à peu près stabilisé.

2. En 1983-1984, les programmes en éducation offerts par les universités sont répartis de la manière suivante: 112 certificats de 1er cycle, (28,6%), 162 baccalauréats (41,3%), 10 certificats de 2e cycle (2,6%), 50 maîtrises de type professionnel (12,8%), 38 maîtrises de type recherche (9,7%), 20 doctorats (5,1%).

3. Le nombre des certificats du premier cycle a doublé au cours de la dernière décennie alors que le nombre de programmes de baccalauréat est demeuré relativement stable. Au second cycle, les maîtrises de type professionnel ont plus que doublé, passant de 23 à 50, alors que les maîtrises de type recherche ont également connu une hausse appréciable, passant de 22 à 38; le nombre de certificats de 2e cycle est demeuré relativement stable: 8 en 1973-74, 10 en 1983-84. Au 3e cycle, le nombre de doctorats a également plus que doublé, passant de 8 à 20 au cours des dix dernières années.

   En 1983-1984, les universités McGill, de Montréal et Laval sont celles qui ont le plus de certificats de 1er cycle. Aux 2e et 3e cycles, ce sont l'Université de Montréal et l'université Laval qui ont le plus grand nombre de programmes.

---

(1) Ce nombre ne correspond pas aux données officielles des universités; comme les universités ne découpent pas les programmes de la même façon, le comité a dû recourir à la notion d'unité d'équivalence de programme, pour identifier les programmes du secteur de l'éducation.

4. En 1983-1984, 226 programmes sont accrédités par le ministère de l'Education, soit 58% de l'ensemble des programmes. Il s'agit quasi exclusivement de programmes de 1er cycle dont 61% des certificats et 90% des baccalauréats sont accrédités. Sur un total de 274 programmes de 1er cycle, 78% d'entre eux sont accrédités et relèvent tous du champ de la formation des maîtres. Par ailleurs, 50% de ces programmes sont offerts par l'Université du Québec.

   Les programmes accrédités des universités peuvent conduire à l'obtention de 72 permis différents. Au premier cycle, les programmes préparant à l'enseignement des diverses disciplines dans les écoles secondaires représentent 49% des programmes accrédités.

Rattachement administratif des programmes

5. 87% des programmes des 2e et 3e cycles relèvent des facultés et départements d'éducation. La situation est toutefois fort différente au 1er cycle puisque 67% des certificats et à peine 33% des baccalauréats relèvent de ces mêmes facultés et départements. Cette observation se confirme lorsque nous examinons les banques de cours de chaque université. En 1983-1984, en effet, 82% des cours en éducation des 2e et 3e cycles sont rattachés aux départements et facultés d'éducation alors que ce n'est le cas que pour 29% des cours du 1er cycle. Un tel phénomène est dû au modèle qui prévaut pour la formation des spécialistes et celle des maîtres du secondaire, puisque la formation disciplinaire (mathématiques, histoire, etc.) ne relève pas des facultés et départements d'éducation.

   En ce qui concerne le rattachement administratif des programmes de 1er cycle, la situation varie considérablement d'un établissement à un autre. Ainsi, par exemple, à l'Université McGill, la faculté d'é-

ducation assume la responsabilité administrative de tous les programmes reliés au secteur de l'éducation alors que, à l'Université de Montréal, la faculté des sciences de l'éducation ne contrôle que 13% des programmes de baccalauréat en éducation dispensés par l'institution.

6. Seulement 45% des programmes accrédités de <u>1er cycle</u> relèvent des facultés et départements d'éducation et la distribution varie également beaucoup d'une université à une autre.

<u>Typologie et répartition des programmes</u>

7. L'enseignement, considéré autant comme formation professionnelle que comme champ de connaissance et de spécialisation, se taille la plus grosse part dans l'ensemble des programmes: 86% au 1er cycle et près de 40% aux 2e et 3e cycles. Au premier cycle, ces programmes préparent surtout les futurs maîtres à la pratique de l'enseignement; ils sont également fréquentés par les maîtres en exercice qui désirent se perfectionner. Aux 2e et 3e cycles, 20% des programmes sont des maîtrises de type professionnel en enseignement.

8. Entre 1973-1974 et 1983-1984, on observe une diminution relative de l'importance du champ de la formation des maîtres au <u>1er cycle</u>, au profit de tous les autres champs de pratique, bien que le nombre réel de programmes de formation des maîtres ait augmenté de 19%. L'augmentation proportionnelle des programmes s'est particulièrement fait sentir en administration scolaire, en psychoéducation et en andragogie, où le nombre de programmes a plus que doublé.

9. 72% des programmes de <u>1er cycle</u> préparent à l'enseignement d'une discipline particulière alors que les autres assurent une formation plus générale en pédagogie.

10. Aux <u>2e et 3e cycles</u>, on observe une baisse relative de l'importance des champs de l'enseignement, de l'administration scolaire et de l'andragogie, bien que le nombre de programmes ait presque doublé.

Une augmentation des programmes se produit dans tous les champs de spécialisation des 2e et 3e cycles, sauf en éducation comparée, et est particulièrement marquée en mesure et évaluation, en fondements de l'éducation et en activité physique.

Conditions d'admission aux programmes

11. Pour les certificats de 1er cycle, on exige généralement, en matière de scolarité, un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent. Cette condition minimale est toutefois souvent complétée par d'autres obligations. Dans le cas de 16 programmes, par exemple, un diplôme universitaire de 1er cycle est requis; par ailleurs, 57% des certificats de 1er cycle exigent de l'expérience dans le domaine de l'éducation. Les certificats de 2e cycle exigent tous, sans exception, une formation du niveau du baccalauréat et 40% requièrent, de plus, un permis d'enseigner ou une expérience dans le domaine de l'éducation.

On peut conclure que plus de la moitié des programmes de certificat s'adressent à des gens ayant déjà acquis une expérience de travail dans le système scolaire. Ces programmes s'inscriraient donc dans le cadre de projets de perfectionnement.

12. Les programmes de baccalauréat sont presque exclusivement offerts dans le cadre de la formation initiale des maîtres; 15% d'entre eux requièrent des examens d'admission ou entrevues, en sus du D.E.C. Tous les programmes de maîtrise exigent au moins des études de 1er cycle; 44% des maîtrises de type professionnel et 24% des maîtrises de type recherche requièrent, en outre, un permis d'enseigner ou de l'expérience en éducation. Quant aux programmes de 3e cycle, la seule exigence consiste en la détention d'un diplôme de maîtrise, sauf pour deux programmes qui imposent, en plus, une entrevue ou la passation d'un test.

13. Dans l'ensemble des programmes du secteur de l'éducation, environ 30% d'entre eux ont des exigences d'admission supplémentaires à celles relatives à la scolarité. Seulement 8% des programmes limitent le nombre d'étudiants admis.

Régimes d'études

14. Les deux tiers des programmes peuvent être suivis à temps plein ou à temps partiel. Les programmes de 1er cycle exigent davantage l'inscription à temps complet pour la durée des programmes.

Structure des programmes

15. Les certificats et diplômes de 1er cycle comportent habituellement 30 crédits, à l'exception de 3 programmes de McGill.

Les programmes de baccalauréat comptent généralement 90 crédits, sauf 3 programmes (Sherbrooke, Laval et Montréal). Au baccalauréat, les cours et les stages obligatoires sont nettement plus nombreux que les cours optionnels. 13% des programmes de baccalauréat n'offrent aucun cours libre; la majorité, toutefois, offre entre 3 et 12 crédits au choix. Les deux tiers des programmes prévoient entre 6 et 9 crédits de stages, mais 12 programmes n'en offrent aucun.

16. Le nombre de crédits pour les certificats de 2e cycle varie entre 30 et 45. La répartition des cours obligatoires et optionnels varie beaucoup d'un programme à l'autre.

Les programmes de maîtrise de type professionnel comptent généralement 45 crédits, mais certains en comptent 48, 60 et jusqu'à 90. Seulement 6 programmes ne comportent aucun crédit obligatoire; à l'opposé, sept n'offrent aucun crédit optionnel. 28% des programmes comprennent des stages pouvant représenter jusqu'à 24 crédits.

Les programmes de maîtrise de recherche comptent généralement 45 crédits et les activités reliées au travail de recherche totalisent entre 18 et 30 crédits. Les cours obligatoires occupent une place relativement modeste, 15 programmes n'en comprenant même aucun.

Les programmes de doctorat, sauf deux, comptent 90 crédits. Les activités de ces programmes sont surtout consacrées à la thèse; les cours occupent donc une place limitée (21 crédits ou moins), à l'exception des programmes des universités anglophones.

Graphique I

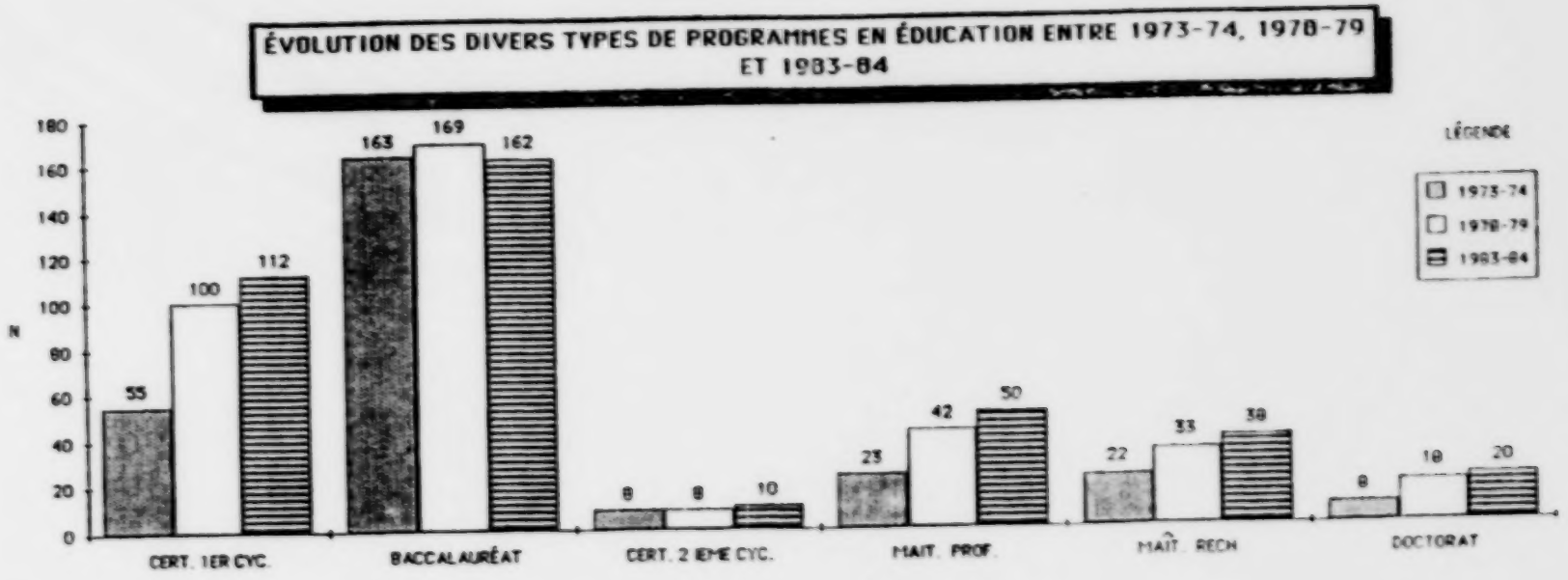
ÉVOLUTION DES DIVERS TYPES DE PROGRAMMES EN ÉDUCATION ENTRE 1973-74, 1978-79 ET 1983-84
N
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
55
100
112
163
169
162
8
8
10
23
42
50
22
33
38
8
18
20
CERT. 1ER CYC.
BACCALAURÉAT
CERT. 2 IÈME CYC.
MAÎT. PROF.
MAÎT. RECH
DOCTORAT
LÉGENDE
1973-74
1978-79
1983-84

Tableau I

TYPE DE PROGRAMMES OFFERTS PAR CHAQUE UNIVERSITE en 1983-1984

ETABLISSEMENT	TYPE DE PROGRAMMES												TOTAL	
	1 CYCLE CERTIFICAT / DIPLOME		BACCALAUREAT		2 CYCLE CERTIFICAT / DIPLOME		MAITRISE PROFESSIONNELLE		MAITRISE RECHERCHE		DOCTORAT			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
LAVAL	14	25.0	20	35.7	1	1.8	7	12.5	7	12.5	7	12.5	56	100.0
MONTREAL	15	25,0	16	26,7			8	13,3	11	18,3	10	16,7	60	100.0
SHERBROOKE	5	17.9	14	50.0	1	3.6	5	17.9	3	10.7			28	100.0
U.Q.A.M.	13	28.9	23	51.1			5	11.1	4	8.9			45	100.0
U.Q.T.R.	6	17.6	25	73.5			2	5.9	1	2.9			34	100.0
U.Q.A.C.	10	34.5	15	51.7			2	6.9	2	6.9			29	100.0
U.Q.A.R.	7	33.3	12	57.1			2	9.5					21	100.0
U.Q.A.H.	7	38.9	7	38.9	2	11.1	2	11.1					18	100.0
U.Q.A.T.	5	41.7	5	41.7			2	16.7					12	100.0
MCGILL	20	36.4	18	32.7			10	18.2	6	10.9	* 1	1.8	55	100.0
CONCORDIA	10	32.3	7	22.6	4	12.9	4	12.9	4	12.9	2	6.5	31	100.0
BISHOP'S					2	66.7	1	33.3					3	100.0
RESEAU	112	28,6	162	41,3	10	2,6	50	12,8	38	9,7	20	5,1	392	100.0

1. Nous rappelons que, dans le titre de ce tableau, le terme "programmes" doit être entendu au sens d'"unités d'équivalence de programmes" (UEP). La même remarque s'applique également à tous les autres tableaux et graphiques de ce document.

* Un Ph.D. in Educational Psychology de l'Université McGill a été officiellement approuvé en avril 1984. Il existait toutefois à cette université, en 1983-84, un doctorat qui recevait des étudiants (D.Ed Counselling).

Graphique II

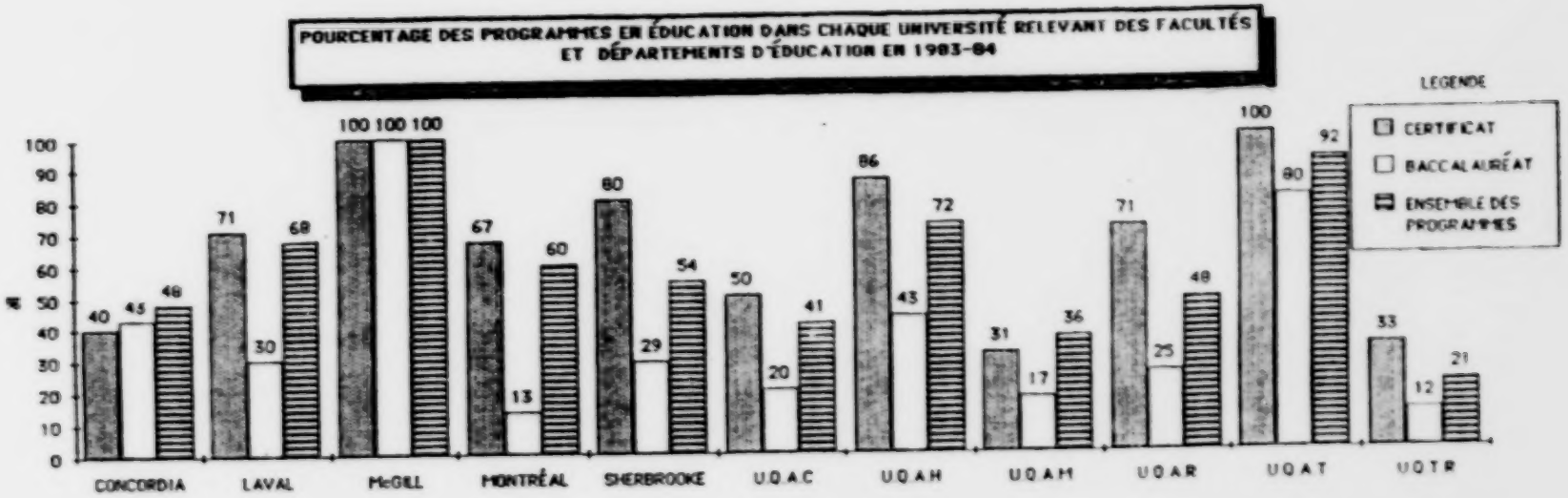

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'étude sectorielle en éducation, la dimension relative aux programmes de formation s'avère fondamentale dans la mesure où toute analyse sera conditionnée par la délimitation du champ à l'étude. En effet, c'est en se fondant sur les programmes inventoriés qu'on dénombrera la clientèle en éducation, qu'on identifiera les unités administratives responsables de l'application desdits programmes et les ressources qui y sont affectées, qu'on pourra juger, du moins dans une certaine mesure, de la réponse aux besoins de formation de la société québécoise en ce domaine.

L'analyse des programmes de formation ne porte ni sur le contenu ni sur la qualité de ces programmes, mais sur un certain nombre de leurs caractéristiques permettant de tracer une configuration générale de la formation dispensée dans le secteur à l'étude. Pour répondre à cet objectif, on a utilisé une démarche d'analyse comportant les étapes suivantes:

- définition du champ de l'éducation;
- définition opérationnelle de la notion de programme;
- inventaire des programmes pour 1983-1984, 1978-1979 et 1973-1974;
- description des principales caractéristiques de ces programmes.

1. DÉFINITION DU CHAMP D'ÉTUDE

Le mandat de l'étude sectorielle définit le champ à l'étude comme étant celui de l'éducation. En regard des programmes de formation, il faut préciser ce mandat en définissant ce qu'on entend par programme en éducation et en dressant l'inventaire des programmes offerts.

Cette opération fort simple en apparence s'est avérée d'une complexité telle qu'il a fallu établir d'abord une description du champ d'étude, ensuite une définition de la notion de programme, pour constater finalement qu'il faudra plutôt parler d'unité d'analyse ou d'équivalence de programme. Mais reprenons, étape par étape, la démarche suivie pour constituer la liste des programmes à retenir dans le cadre de l'étude sectorielle.

1.1 - Définition du champ d'étude

Le champ de l'éducation étant relativement vaste et diversifié, il a fallu s'assurer de couvrir tous les domaines qui y sont reliés. Pour ce faire, trois critères, hétérogènes il faut le dire, ont été retenus pour définir le champ d'étude. Ce sont le rattachement administratif aux facultés et départements d'éducation dans la structure universitaire, la formation des différents personnels de l'enseignement, les programmes servant à la certification des enseignants.

En s'appuyant sur ces critères, les catégories de programmes suivantes ont été retenues comme objet d'étude (1):

- tous les programmes dispensés par les facultés, départements ou modules en éducation;
- les programmes offerts par d'autres facultés, départements ou modules dans le cadre de la formation et du perfectionnement des enseignants;

---

1. Il est à noter que les catégories peuvent se recouper.

- les programmes reliés au champ de l'activité physique;
- les programmes reliés au champ de la psycho-éducation.
- tous les programmes retenus pour fin de certification des enseignants par le ministère de l'Éducation;

A partir de cette définition opérationnelle, il est peu probable que des domaines reliés au secteur de l'éducation aient été oubliés. En ce qui concerne les sciences de l'activité physique, certains programmes sont accrédités par le ministère de l'Education et mènent à l'enseignement. En outre, les départements d'éducation physique sont rattachés à la faculté des sciences de l'éducation dans deux universités. Pour ces raisons, il fut décidé de retenir l'ensemble des activités dans ce domaine.

En outre, des programmes "hors secteur" (e.g. B.A. linguistique) ont été considérés pour certaines universités et pas pour d'autres. De tels programmes sont retenus essentiellement lorsqu'ils sont accrédités par le ministère de l'Education.

Par ailleurs, pour rendre compte de la diversification du champ à l'étude, il s'avérera nécessaire, au moment de l'analyse, de traiter de façon distincte certains domaines tels ceux des sciences de l'activité physique et de la formation des maîtres, de manière à faire ressortir les caractéristiques particulières de ces sous-champs.

1.2 - Définition opérationnelle de l'unité d'analyse

La notion de programme est loin d'être semblable ou univoque en éducation, en ce sens que le découpage et les composantes des programmes sont très variables d'une université à l'autre, voire d'un programme à l'autre, principalement en regard des structures administratives et des exigences académiques. Ce qui constitue un programme à un endroit existe comme option d'un programme ailleurs, ou est découpé en composantes reliées à deux unités administratives distinctes, parfois repérables, parfois non repérables, ou, encore, est intégré totalement à un autre programme non relié à

une faculté ou un département d'éducation. D'autre part, les structures de fonctionnement varient beaucoup d'une université à l'autre, en particulier dans le domaine de la formation des maîtres et de l'éducation physique (comprenant parfois les sciences de l'activité physique dans certaines institutions et pas dans d'autres). Enfin, une université peut offrir sept programmes alors qu'une autre, avec les mêmes objectifs, offre sept options d'un même programme. Cette situation rend quasi impossible toute comparaison interétablissement si l'on s'en tient au répertoire général des programmes de chaque université.

Face à cette difficulté, nous avons fait le choix méthodologique de construire la notion d'unité d'analyse ou d'équivalence de programme, de façon à permettre une comparaison équitable entre les institutions. Les tableaux 1 et 2 présentent un portrait "ajusté" à côté du portrait réel du secteur dans chaque institution universitaire.

Sept critères ont été retenus pour différencier les "unités de programmes" en éducation. Notons que dans 35 cas seulement, le programme tel qu'identifié par une université ne correspondait pas à notre unité d'analyse. Ces critères ont été générés de façon empirique par une première analyse des programmes réels retenus après avoir délimité le champ de l'éducation dans les universités. La définition opérationnelle des unités d'analyse s'appuiera donc sur les sept critères suivants permettant, soit de désagréger et de différencier des programmes; soit d'en regrouper certains dans une même unité d'analyse:

- les champs d'enseignement distincts, selon la certification du ministère de l'Education, auxquels donne accès un même programme de formation;
- les options ou spécialisations offertes, dans la mesure où elles ont le statut de programmes dans certaines universités;
- la répartition du nombre de crédits de cours ou de crédits de recherche à l'intérieur des programmes de 2e cycle;

- les objectifs d'un programme de 2e cycle visant, dans une option, une spécialisation et, dans une autre option, une formation à la recherche;
- les exigences d'admission spécifiques (formation préalable ou détention d'un permis d'enseignement) pour certaines options d'un même programme menant au même champ d'enseignement selon la certification du ministère de l'Education;
- les programmes offerts"en extension" à l'Université du Québec;
- les différents champs de connaissance et de spécialisation (1) couverts par l'ensemble des programmes du réseau, lesquels sont parfois découpés en programmes différents, parfois regroupés dans le cadre d'options offertes à l'intérieur d'un même programme.

C'est à partir de certains de ces critères qu'on peut expliquer, par exemple, le nombre d'unités d'analyse ou d'équivalence de programmes considéré dans le cas des maîtrises en éducation. Ainsi, on a distingué les profils de "type professionnel" et de "type recherche"(2), de même que les différentes options offertes, comme autant d'unités d'analyse. A titre d'illustration, citons la maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal, qui, disséquée en huit unités d'analyse, est ainsi rendue comparable aux sept programmes de maîtrise, de type professionnel et de type recherche, de l'Université Laval, ces derniers comptant désormais comme quatorze unités d'analyse.

Un critère additionnel a été pris en considération dans le choix des unités d'analyse à retenir, à savoir le fait que le programme soit actif ou fermé. Est considéré <u>actif</u> tout programme qui a accepté, ou encore était

---

1. Les champs de connaissance et de spécialisation retenus sont au nombre de dix: enseignement et formation des maîtres, administration scolaire, technologie éducative, activité physique, orientation et psychologie éducationnelle, fondements de l'éducation, mesure et évaluation, andragogie, psycho-éducation, éducation comparée.
2. Il n'a pas été facile, dans certains cas, de discriminer les profils de type "professionnel" et de type "recherche". Pour ce faire, la distinction a été fondée sur les deux critères suivants: les objectifs du programme et leur structure (en termes de répartition des crédits de cours et de recherche).

susceptible d'accepter, de nouveaux étudiants en 1983-1984, année d'observation de l'étude sectorielle. A l'opposé, est considéré fermé tout programme qui n'a pas admis de nouveaux étudiants en 1983-1984 ou dont les admissions étaient suspendues. Il est toutefois possible que, dans certains programmes fermés, des étudiants inscrits avant la fermeture de ces programmes terminent leur cheminement (1).

L'inventaire des unités d'analyse ou d'équivalence de programmes retenues ne prend donc en compte que les programmes actifs en 1983-1984, au sens de notre définition; ces derniers sont présentés à l'annexe A. Il est à préciser que la présente analyse porte uniquement sur les programmes dits actifs. Toutefois, tous les programmes fermés en 1983-1984 mais qui ont été actifs au cours de la période de référence, c'est-à-dire de 1973-1974 à 1983-1984, font l'objet d'une liste complémentaire présentée à l'annexe B. Les mêmes critères de différenciation des programmes ont été utilisés pour déterminer les unités d'analyse. Les programmes dits fermés retenus dans cette liste serviront ultérieurement à l'analyse des clientèles.

La liste des programmes touchés par l'application de la notion d'unité d'équivalence de programmes (U.E.P.) est présentée au tableau 1. Les tableaux 2 et 3 permettent de comparer le nombre de programmes déclarés par chaque université et le nombre correspondant d'unités d'équivalence de programmes que nous avons identifiées sur la base des critères retenus.

---

1. La notion de programme fermé n'indique pas nécessairement que le programme ne sera plus jamais offert. En effet, il existe, dans les universités, des programmes fermés, au sens de notre définition, mais conservés dans la "banque" des programmes. La raison en est que, si la demande pour ces programmes redevient suffisante, ils pourront être offerts à nouveau et ce, sans les délais administratifs imposés à tout nouveau programme que désire offrir une université.

PROGRAMMES TOUCHÉS PAR L'APPLICATION D'UNE UNITÉ D'ÉQUIVALENCE DE PROGRAMMES (UEP)

Université	Programme	Selon l'université	UEP
LAVAL	- Bacc. d'ens. au prim. et ortho. (BEPPO)	1	2
	. Maîtrise en éduc.	7	14
U. DE MONTRÉAL	- Mineure en pédag. + majeure)	2	12
	. M.ED	1	6
	. M.A	1	9
	. Ph.D.	1	9
U.Q.	- Bacc. d'ens. au primaire UQAM	4	2
	- Bacc. ens. prof. UQTR	2	1
	. Maîtrise Ed UQAM	1	8
	. Maîtrise ED UQTR	1	2
	. Maîtrise ED UQAR	1	2
	. Maîtrise ED UQAC	1	4
	. Maîtrise ED UQAH	1	2
	. Maîtrise ED UQAT	1	2
McGILL	- Bachelor in Element. Educ.	3	1
	- Bachelor of Educ. (maj)	1	11
	. M.A Comparative Education et M.A History of Education	2	1
CONCORDIA	. M.A Educ. Studies (A et B)	1	2
	. M.A Applied Ling. (A et B)	1	2
	. M.T.M. Teaching of mathematics (prof. + recherche)	1	2
TOTAL		34	94

Les programmes auxquels s'appliquent les critères d'une unité d'équivalence de programme (UEP) sont au nombre de 34:

- 13 baccalauréats,
- 20 maîtrises,
- 1 Ph.D.

En nous référant au tableau 4 de la page 20, nous observons que 162 baccalauréats ont été retenus dans le cadre de l'inventaire. L'utilisation des U.E.P. a eu l'effet suivant sur les 146 baccalauréats (tableau 2), les 52 maîtrises et les 12 doctorats (tableau 3) déclarés par les universités.

Tableau 2

NOMBRE DE PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT DÉCLARÉS PAR LES UNIVERSITÉS ET NOMBRE CORRESPONDANT D'U.E.P.

Universités	Programmes	U.E.P.
Laval	19	20
U. de Montréal	6	16
Sherbrooke	14	14
UQAM	25	23
UQTR	26	25
UQAC	15	15
UQAR	12	12
UQAH	7	7
UQAT	5	5
McGill	10	18
Concordia	7	7
TOTAL	146	162

Tableau 3

NOMBRE DE PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT DÉCLARÉS PAR LES UNIVERSITÉS ET NOMBRE CORRESPONDANT D'U.E.P.

UNIVERSITES	PROGRAMMES		U.E.P.	
	Maîtrise	Doctorat	Maîtrise	Doctorat
Laval	7	7	14	7
U. de Montréal	6	2	19	10
Sherbrooke	8	0	8	0
UQAM	2	0	9	0
UQTR	2	0	3	0
UQAC	1	0	4	0
UQAR	1	0	2	0
UQAH	1	0	2	0
UQAT	1	0	2	0
McGill	17	1	16	1
Concordia	5	2	8	2
Bishop's	1	0	1	0
TOTAL	52	12	88	20

1.3 - Les particularités de chaque université (1)

Pour mieux circonscrire la notion d'unité d'analyse en regard de la notion de programme et pour préciser les particularités des universités tout en tenant compte du fonctionnement interne de chacune, nous décrivons maintenant la situation qui prévaut dans chaque établissement au sujet de l'inventaire des programmes en éducation. Les précisions qui suivent ne réfèrent qu'aux programmes pour lesquels l'unité d'analyse retenue ne correspond pas exactement à l'unité de programme telle que définie par l'université elle-même. Cette section nous permettra donc de commenter les tableaux 1, 2 et 3 présentés à la section précédente.

A cette fin, nous distinguerons les programmes tels que définis par l'institution, compte tenu de son fonctionnement et de sa structure administrative, des unités d'analyse ou d'équivalence de programmes considérées aux fins de la présente étude. L'inventaire des programmes doit être compris à la lumière des spécifications notées ci-dessous pour chaque université.

Université Laval

Le programme du baccalauréat en enseignement préscolaire, primaire et orthopédagogie (BEPPO) comprend les quatre volets suivants:

a) l'enseignement préscolaire et primaire (formation initiale),
b) l'enseignement préscolaire et primaire (perfectionnement),
c) l'orthopédagogie (formation initiale),
d) l'orthopédagogie (perfectionnement).

1. Des changements, importants dans certains cas, se sont produits dans quelques universités au cours des derniers mois. S'ils ont eu des effets après l'année 1983-1984, année d'observation de l'étude sectorielle, nous n'avons pu en tenir compte.

Ce programme à quatre volets est considéré comme deux unités d'analyse distinctes selon le champ de pratique et la certification à laquelle elles conduisent; la division entre formation initiale et perfectionnement n'est pas prise en compte.

Au deuxième cycle, il y a sept programmes différents de maîtrise dans lesquels deux cheminements sont offerts: le profil professionnel (type A) et le profil de recherche (type B). Dans ce cas, quatorze unités d'analyse sont retenues.

Université de Montréal

Les programmes de baccalauréat en enseignement secondaire n'existent pas comme tels à l'Université de Montréal. Il y a plusieurs programmes de B.A. ou de B.Sc., relevant de la Faculté des arts et des sciences, qui peuvent conduire à l'enseignement dans la mesure où ils se composent d'une majeure dans une discipline correspondant aux champs d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation et d'une mineure en pédagogie, en l'occurrence le certificat en enseignement donné par la Faculté des sciences de l'éducation. A l'aide de la liste des permis délivrés à des diplômés de l'Université de Montréal depuis cinq ans, dans des champs différents d'enseignement au secondaire, nous avons identifié douze unités d'analyse répondant aux caractéristiques des programmes de baccalauréat en enseignement secondaire.

Aux deuxième et troisième cycles, il existe trois programmes en éducation comprenant chacun plusieurs options. La maîtrise en éducation (M.Ed.) compte six options, la maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) et le doctorat en sciences de l'éducation (Ph.D.), neuf options chacun. Chaque option constitue autant d'unités d'analyse, c'est-à-dire quinze unités de maîtrise et neuf unités de doctorat.

Université du Québec (réseau)

Dans les constituantes de l'Université du Québec, tous les programmes de premier cycle conduisant à l'enseignement sont différenciés comme tels dans le répertoire des programmes de l'Université et sont considérés comme autant d'unités d'analyse, à trois exceptions près.

A l'Université du Québec à Montréal, l'unité de baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire retenue dans notre inventaire, comprend deux programmes différents, celui de formation initiale et celui de perfectionnement. Il en va de même pour l'unité de baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire. A l'Université du Québec à Trois-Rivières, la même situation se reproduit mais, cette fois, pour l'unité de baccalauréat d'enseignement professionnel.

En ce qui a trait aux études de deuxième cycle, il existe un programme de maîtrise en éducation (M.Ed.) dans chaque établissement du réseau comportant quatre options à l'Université du Québec à Montréal et deux options dans les autres constituantes. Ce programme offre, à Montréal et à Chicoutimi seulement, deux cheminements possibles, le profil professionnel et le profil de recherche. L'unité d'analyse ici considérée tient compte à la fois des options et des cheminements, ce qui explique qu'on retrouve vingt unités d'analyse distinctes dans l'ensemble du réseau: huit à Montréal, quatre à Chicoutimi et, respectivement, deux à Trois-Rivières, à Rimouski et, par extension, à Hull et en Abitibi-Témiscamingue. Ces distinctions ont été faites pour rendre comparables les programmes du réseau de l'Université du Québec à ceux de même niveau des autres universités.

Université McGill

Les programmes de "Bachelor of Education" sont sous la responsabilité de la "Faculty of Education". De manière plus spécifique, les programmes qui préparent à l'enseignement de niveau secondaire (et qui relèvent du

"Departement of Secondary Education") comprennent un tronc commun en Education ("education concentration") et ensuite un choix d'options dans une discipline d'enseignement ("academic concentration"). En regard de la discipline d'enseignement, deux possibilités présentant des structures de programmes différentes s'offrent à l'étudiant: le "Major Program" qui prépare à l'enseignement d'une discipline et le "General Program" qui prépare à l'enseignement de deux disciplines. Seize unités d'analyse ont été retenues pour le "Bachelor of Education": quinze unités correspondant à chaque majeure offerte par le "Major Program" et une unité pour le "General Program".

Dans le cas du "Bachelor in Elementary Education", deux profils sont offerts: "Early Childhood" et "Later Childhood", de même qu'un programme de perfectionnement pour les professeurs en exercice, le "Bachelor of Education for Certified Teachers". Ces programmes ne constituent qu'une unité d'analyse dans l'inventaire des programmes à considérer.

Au deuxième cycle, le programme de "Master of Education Teaching Subjects" propose huit options que l'on considère comme une unité d'analyse. De même, le M.A. (Comparative Education) et le M.A. (History of Education) comptent pour une seule unité d'analyse.

Par ailleurs, aux deuxième et troisième cycles, l'Université McGill offre des programmes ad hoc qui ne sont pas à proprement parler des programmes, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été approuvés par les instances mandatées à cette fin, mais n'en dispensent pas moins une formation à des étudiants; ces programmes conduisent à des diplômes de "Master of Education", "Master of Arts", "Doctor of Education" ou "Philosophiae Doctor". Ces programmes n'ont pas été retenus (1).

---

1. Il faut noter que, en avril 1984, fut officiellement approuvé un programme de Ph.D en "Educational Psychology" dans lequel des étudiants étaient inscrits.

Université Concordia

A l'Université Concordia, il existe trois programmes de maîtrise qui comportent chacun deux types de cheminement possibles: le profil professionnel et le profil de recherche. Pour chacun de ces programmes, deux unités d'analyse ont été retenues.

1.4 - Inventaire des unités d'analyse ou d'équivalence de programmes

Le repérage des programmes s'est avéré une tâche ardue à cause de leur dispersion dans diverses unités administratives et aussi parce que certains programmes se situent aux frontières de deux champs disciplinaires.

L'inventaire a été constitué à partir de quatre sources:

- les répertoires de programmes des universités;
- le répertoire des programmes de formation du personnel de l'enseignement (reconnus pour fins de certification par le ministère de l'Education);
- le fichier d'informations RECU (Recensement de la Clientèle Universitaire).
- le fichier des permis d'enseignement (Service de la certification, MEQ).

Les listes ainsi obtenues ont ensuite été validées auprès de chaque université en fonction de la définition opérationnelle de la notion d'unité d'analyse ou d'équivalence de programme.

En outre, il a fallu repérer non seulement les programmes offerts en 1983-1984, année d'observation de l'étude sectorielle, mais tous ceux dispensés au cours des dix dernières années, soit depuis 1973-1974, et ce, dans le but de dénombrer éventuellement toute la clientèle formée dans le secteur à l'étude.

C'est ce qui explique la confection de deux listes d'unités d'analyse ou d'équivalence de programmes distinctes. La première(1) contient toutes les unités d'analyse correspondant à des programmes actifs en 1983-1984, au sens de notre définition. Dans la présente étude, lorsqu'on parlera des programmes actuellement offerts en éducation, on se référera au contenu de ce tableau. La seconde liste(2) contient tous les autres programmes qui ont été offerts au cours des dix dernières années mais qui n'ont pas accepté de nouveaux étudiants en 1983-1984. Certains de ces programmes sont définitivement fermés, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'étudiants inscrits depuis quelques années; d'autres reçoivent encore des étudiants qui terminent le programme dans lequel ils se sont inscrits mais n'en acceptent pas de nouveaux; enfin, pour quelques programmes, on a suspendu les admissions pour un temps limité ou indéfini.

Le champ d'étude étant mieux défini et l'inventaire des unités d'analyse étant dressé, on peut s'engager maintenant dans l'analyse d'un certain nombre de caractéristiques des programmes identifiés comme faisant partie du secteur à l'étude.

---

1. Voir volume II, annexe A.

2. Cette liste a également été établie en tenant compte des critères sur lesquels s'appuie la définition opérationnelle d'unité d'analyse ou d'équivalence de programmes. Voir volume II, annexe B.

2. CARACTERISTIQUES DES PROGRAMMES

Les programmes retenus dans le cadre de l'étude sectorielle présentent plusieurs caractéristiques dont un certain nombre ont fait l'objet d'une investigation plus poussée. Les aspects qui sont apparus les plus pertinents en regard de la présente étude sont relatifs aux questions suivantes:

- les types de programmes offerts selon le diplôme auxquels ils conduisent;
- l'accréditation par le M.E.Q.;
- le rattachement administratif des programmes;
- les champs de pratique couverts au 1er cycle et les champs de connaissance et de spécialisation offerts aux 2e et 3e cycles;
- les conditions d'admission;
- les régimes d'études disponibles;
- la structure des programmes, i.e. les types d'activités qui les composent et leur répartition;

2.1 - Types de programmes

L'inventaire des programmes a permis d'identifier six types de programmes différents menant à des diplômes. Au premier cycle, il y a les certificats ou diplômes et les baccalauréats. Au deuxième cycle, on distingue trois types de programmes: les certificats ou diplômes, les maîtrises de type professionnel et les maîtrises de type recherche. Enfin, au troisième cycle, ce sont les doctorats, dont un seul est de type professionnel.

En 1983-1984, on a relevé 392 programmes répartis dans 12 établissements (1). Le tableau 4 présente les différents types de programmes offerts par chaque université. Quelques observations s'en dégagent.

---

1. En plus de ces programmes, il existe quatre programmes courts (i.e. de 6 à 18 crédits) qui ne conduisent pas à un diplôme: 1 à l'Université Laval et 3 à l'UQTR. Ces micro-programmes n'ont pas été retenus dans la présente analyse.

Tout d'abord, on remarque que les activités du secteur à l'étude se concentrent principalement au premier cycle: 70% des programmes retenus appartiennent à cette catégorie. Cette tendance est particulièrement accentuée dans le réseau de l'Université du Québec (85%). L'Université de Montréal compte 48% de ses programmes au niveau des études graduées, l'Université Concordia 45%, et l'Université Laval 39%. Pour les universités de Sherbrooke et McGill, cette proportion faiblit quelque peu, se situant autour de 30%. L'Université Bishop's constitue un cas particulier: on n'y dispense que de la formation de deuxième cycle. En outre, seulement quatre universités offrent des programmes de doctorat; ce sont Laval, Montréal, McGill et Concordia.

Devant un nombre aussi considérable de programmes, on peut se demander s'il en a toujours été ainsi dans le secteur de l'éducation et si la situation a évolué depuis dix ans. Au cours de cette période, a-t-on assisté à une prolifération de programmes ? Certains types de programmes se sont-ils davantage développés que d'autres?

L'inventaire des programmes dispensés en 1973-1974(1) en comparaison de ceux offerts en 1978-1979(2) et en 1983-1984, révèle qu'on est passé de 279 programmes en 1973-1974 à 370 en 1978-1979 et à 392 en 1983-1984, soit une augmentation de 40,5% en 10 ans(3). La prolifération des programmes a caractérisé la période 1973-1978. Par la suite, on a assisté à une relative stabilisation.

---

1. Voir volume II, annexe D.
2. Voir volume II, annexe C.
3. Voir les tableaux 1 et 2 présentés en annexe.

Tableau 4

TYPE DE PROGRAMMES OFFERTS PAR CHAQUE UNIVERSITE en 1983-1984

	TYPE DE PROGRAMMES													
	1 CYCLE CERTIFICAT / DIPLOME		BACCALAUREAT		2 CYCLE CERTIFICAT / DIPLOME		MAITRISE PROFESSIONNELLE		MAITRISE RECHERCHE		DOCTORAT		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
ETABLISSEMENT														
LAVAL	14	25.0	20	35.7	1	1.8	7	12.5	7	12.5	7	12.5	56	100.0
MONTREAL	15	25,0	16	26,7			8	13,3	11	18,3	10	16,7	60	100.0
SHERBROOKE	5	17.9	14	50.0	1	3.6	5	17.9	3	10.7			28	100.0
U.Q.A.M.	13	28.9	23	51.1			5	11.1	4	8.9			45	100.0
U.Q.T.R.	6	17.6	25	73.5			2	5.9	1	2.9			34	100.0
U.Q.A.C.	10	34.5	15	51.7			2	6.9	2	6.9			29	100.0
U.Q.A.R.	7	33.3	12	57.1			2	9.5					21	100.0
U.Q.A.H.	7	38.9	7	38.9	2	11.1	2	11.1					18	100.0
U.Q.A.T.	5	41.7	5	41.7			2	16.7					12	100.0
MCGILL	20	36.4	18	32.7			10	18.2	6	10.9	* 1	1.8	55	100.0
CONCORDIA	10	32.3	7	22.6	4	12.9	4	12.9	4	12.9	2	6.5	31	100.0
BISHOP'S					2	66.7	1	33.3					3	100.0
RESEAU	112	28,6	162	41,3	10	2,6	50	12,8	38	9,7	20	5,1	392	100.0

1. Nous rappelons que, dans le titre de ce tableau, le terme "programmes" doit être entendu au sens d'"unités d'équivalence de programmes" (UEP). La même remarque s'applique également à tous les autres tableaux et graphiques de ce document.

* Un Ph.D. in Educational Psychology de l'Université McGill a été officiellement approuvé en avril 1984. Il existait toutefois à cette université, en 1983-84, un doctorat qui recevait des étudiants (D.Ed Counselling).

En outre, comme l'illustre le graphique 1, cette évolution a suivi des processus différents selon le type de programmes(1). Dans le cas des certificats de 1er cycle, leur nombre a doublé au cours de la dernière décennie. On constate qu'en 1983-1984, les universités McGill, de Montréal et Laval sont celles qui ont le plus de certificats de 1er cycle, mais que la croissance depuis 1973-1974 a été forte surtout à l'Université du Québec (excepté à l'UQTR) et à Sherbrooke, sans atteindre cependant le niveau des universités plus anciennes. Il faut dire cependant qu'en début de période, le nombre de programmes de certificats dans ces institutions était plus petit que celui des autres établissements. Pendant ce temps, le nombre de programmes de baccalauréats est demeuré relativement stable. Il y eut croissance, depuis dix ans, à Concordia surtout, de même qu'à l'UQAM et à l'UQAC. On note une décroissance à l'UQAT, à l'UQAH, à Laval, à l'UQAR et à Sherbrooke, et une stabilité à McGill et à l'Université de Montréal. Le graphique 2 présente, pour chaque université, le pourcentage des programmes de certificat de 1er cycle et de baccalauréat en 1983-1984. Quant aux programmes de maîtrise et de doctorat, leur nombre a considérablement augmenté depuis 1973, surtout entre 1973 et 1978 (graphique 1). Aux 2e et 3e cycles, ce sont l'Université de Montréal et Laval qui ont le plus grand nombre de programmes.

L'augmentation du nombre de programmes en éducation signifie-t-elle une plus grande spécialisation dans le domaine à l'étude ? A-t-elle une répercussion sur la production de diplômés ? Répond-elle à des besoins plus spécifiques en matière de formation des divers personnels oeuvrant dans l'enseignement ? Voilà autant de questions auxquelles nous renvoient les données présentées dans cette section.

---

1. Voir les tableaux 3 à 8 ainsi que les graphiques 1 à 11 en annexe.

Graphique 1

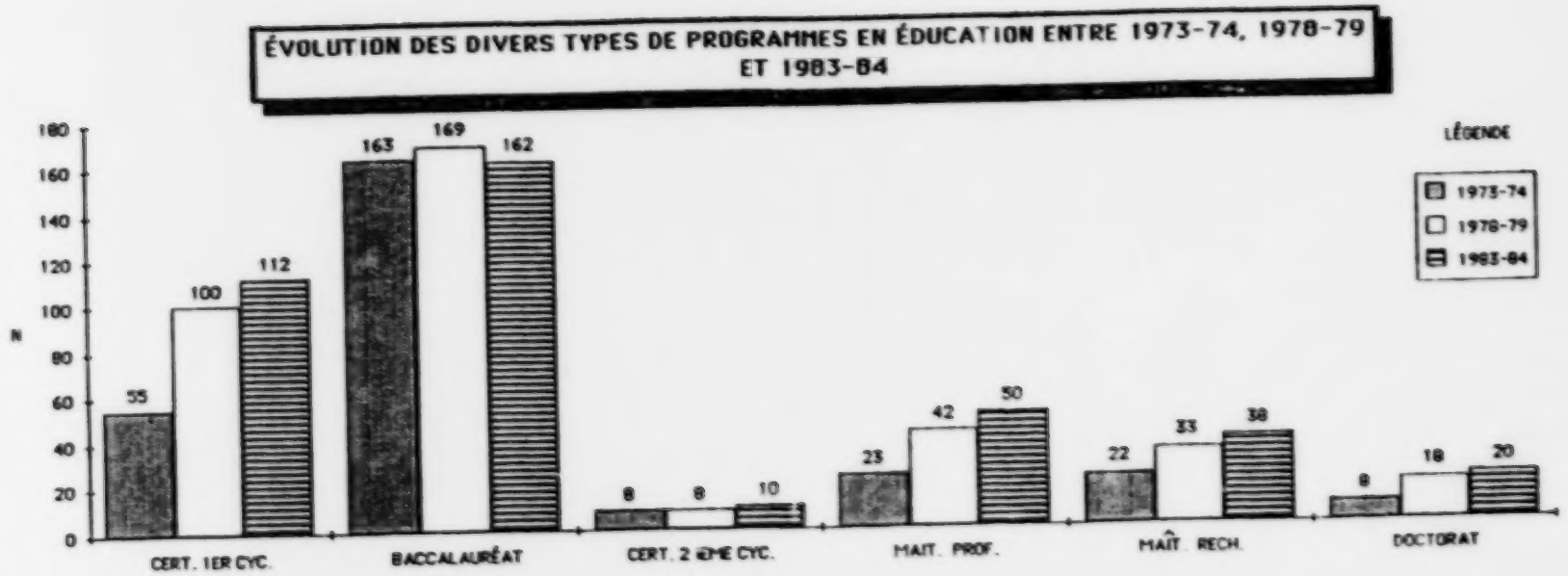
ÉVOLUTION DES DIVERS TYPES DE PROGRAMMES EN ÉDUCATION ENTRE 1973-74, 1978-79 ET 1983-84
N
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0
LÉGENDE
1973-74
1978-79
1983-84
55
100
112
163
169
162
8
8
10
23
42
50
22
33
38
8
18
20
CERT. 1ER CYC.
BACCALAURÉAT
CERT. 2 ÈME CYC.
MAÎT. PROF.
MAÎT. RECH.
DOCTORAT

Graphique 2

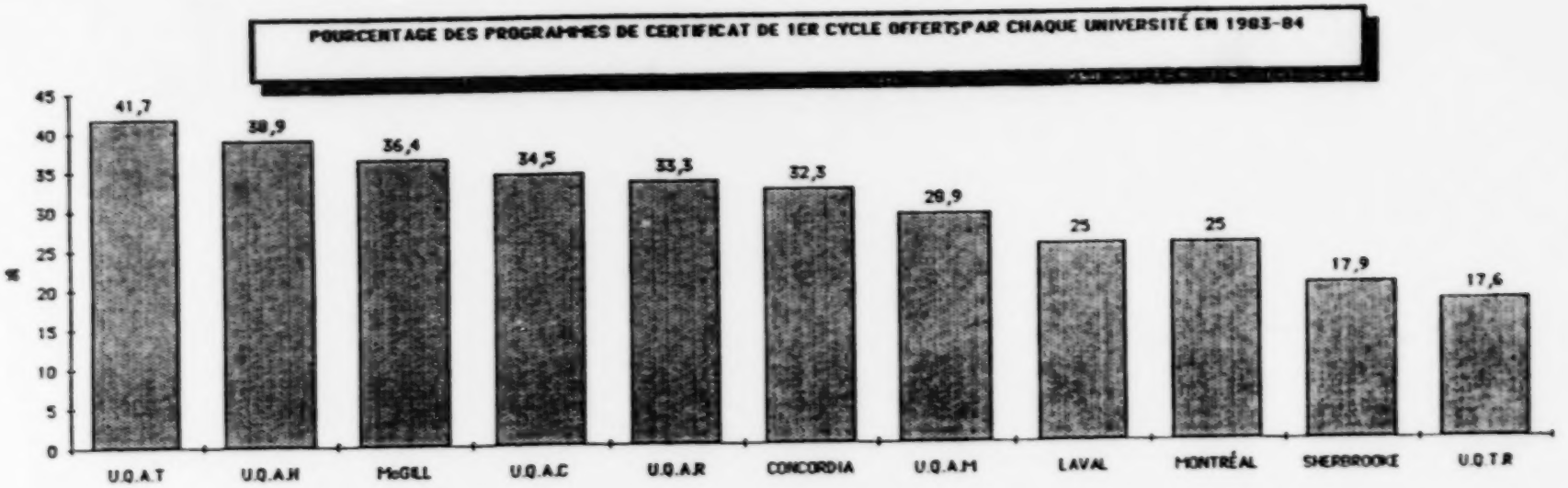
POURCENTAGE DES PROGRAMMES DE CERTIFICAT DE 1ER CYCLE OFFERTS PAR CHAQUE UNIVERSITÉ EN 1983-84
%
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
41,7
38,9
36,4
34,5
33,3
32,3
29,9
25
25
17,9
17,6
U.Q.A.T
U.Q.A.H
McGILL
U.Q.A.C
U.Q.A.R
CONCORDIA
U.Q.A.M
LAVAL
MONTRÉAL
SHERBROOKE
U.Q.T.R

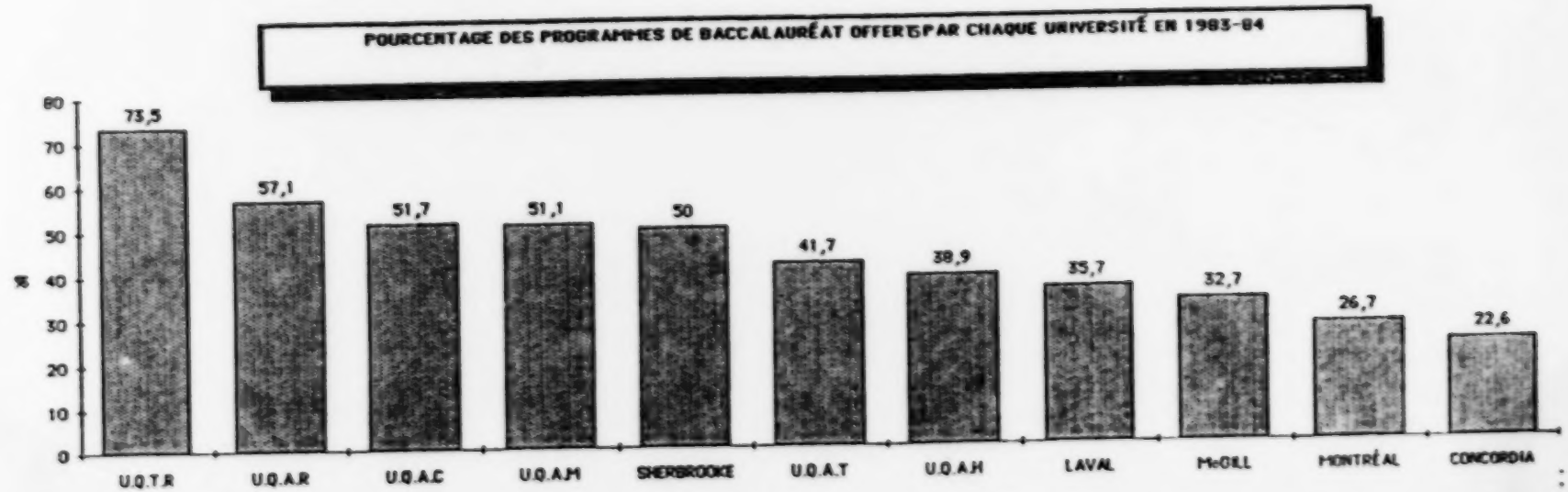
POURCENTAGE DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT OFFERTS PAR CHAQUE UNIVERSITÉ EN 1983-84
%
80
70
60
50
40
30
20
10
0
73,5
57,1
51,7
51,1
50
41,7
38,9
35,7
32,7
26,7
22,6
U.Q.T.R
U.Q.A.R
U.Q.A.C
U.Q.A.M
SHERBROOKE
U.Q.A.T
U.Q.A.H
LAVAL
McGILL
MONTRÉAL
CONCORDIA

2.2 - Programmes accrédités

Parmi les programmes du secteur à l'étude, un certain nombre sont accrédités[1] par le ministère de l'Education. Il s'agit de programmes universitaires approuvés qui préparent à oeuvrer dans le monde de l'enseignement, qu'ils soient de formation initiale ou de perfectionnement. La plupart d'entre eux garantissent l'obtention d'un permis légal d'enseigner dans les établissements scolaires du Québec ou l'obtention d'un nouveau brevet pour un enseignant en exercice. Les autres programmes, pour lesquels il n'y a aucune nouvelle certification, s'adressent à des enseignants qui détiennent déjà un permis légal et qui désirent se perfectionner dans leur champ d'enseignement.

En 1983-1984, il y a deux cent vingt-six (226) programmes accrédités, soit 58% de l'ensemble des programmes (1). Il s'agit quasi exclusivement de programmes de premier cycle, comme l'indique le tableau 5. La plus grande part revient aux programmes de baccalauréat où 90% d'entre eux sont accrédités. Ceux qui ne le sont pas touchent les domaines des sciences de l'activité physique, de la psychologie éducationnelle, de l'orientation ou information scolaire et professionnelle, de l'administration scolaire et de l'"Art Education". Quant aux programmes de certificat, 61 % sont accrédités et se rapportent principalement aux champs de spécialisation suivants: andragogie, information scolaire et professionnelle, technologie éducative, mesure et évaluation, activité physique, administration scolaire, "Art Education". Ce sont l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal qui possèdent la plus grande proportion de certificats non accrédités, respectivement 73% et 61% de leurs certificats sont de ce type.

1. Les programmes accrédités sont recensés dans le "Répertoire des programmes de formation du personnel de l'enseignement 1983-1984" publié par le ministère de l'Education.

Tableau 5

PROGRAMMES ACCREDITES PAR LE M.E.Q. ENTRE 1973 ET 1983
SELON LE TYPE DE PROGRAMMES

TYPE DE PROGRAMMES	PROGRAMMES ACCREDITES					
	1973-74		1978-79		1983-84	
	N	%	N	%	N	%
Certificat 1er cycle	35	63,6	72	72,0	68	60,7
Baccalauréat	144	88,3	151	89,3	145	89,5
Certificat 2e cycle	8	100,0	5	62,5	5	50,0
Maîtrise type professionnel	5	21,7	5	11,9	5	10,0
Maîtrise type recherche	2	9,1	3	9,1	2	5,3
Doctorat	0	0,0	1	5,6	1	5,0
TOTAL DES PROG. ACCRED.	194	69,5	237	64,1	226	57,7
TOTAL DES PROGRAMMES	279	100,0	370	100,0	392	100,0

En outre, quelques programmes de deuxième et troisième cycles sont également approuvés par le ministère de l'Education:

. Ph.D. Art Education, Université Concordia
. M.A. Educational Studies (options A et B), Université Concordia
. M.A. Educational Technology, Université Concordia
. M.Ed. Enseignement au primaire, Université de Sherbrooke
. M.Ed. Orientation, Université de Sherbrooke
. M.Sc. Mathématiques (option enseignement), UQAM(1)
. M.Ed. Elementary Education, Université Mc

Si l'on considère le tableau 6 et le graphique 3, nous constatons que les universités se répartissent inégalement quant à la proportion de leurs programmes accrédités en 1983-1984. Certaines comptent une proportion élevée de programmes accrédités, telles les constituantes de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Chicoutimi et à Rimouski. A l'opposé les universités Laval, de Montréal et aussi Bishop's offrent relativement moins de programmes accrédités. Cela tient au fait qu'elles sont plus actives au niveau des études graduées où peu de programmes sont l'objet d'accréditation, ceux-ci assurant plutôt une formation dans d'autres champs de connaissance reliés à l'éducation.

En ce qui concerne la situation de chaque institution de formation des maîtres en rapport avec l'ensemble des programmes accrédités, le graphique 4 permet de constater que les établissements de la région montréalaise dispensent 43% de ces programmes. Si par ailleurs, l'Université du Québec dispense 50% des programmes accrédités, 69,8% de ses programmes en éducation touchent à la formation des maîtres.

Lorsque nous observons l'évolution de la proportion de programmes accrédités par le ministère de l'Education depuis dix ans, nous remarquons

1. Le programme M.Sc. mathématiques de l'UQAM est retenu dans l'inventaire mais l'accréditation ne touche que l'option enseignement. Cette particularité ne change rien à l'analyse des programmes, mais il en sera tenu compte au moment de l'étude des clientèles.

Tableau 6

PROGRAMMES ACCREDITES PAR LE M.E.Q. DANS
CHAQUE UNIVERSITE EN 1983-1984

	PROGRAMMES ACCREDITES				TOTAL	
	OUI		NON			
	N	%	N	%	N	%
ETABLISSEMENT						
LAVAL	26	46.4	30	53.6	56	100.0
MONTREAL	20	33,3	40	66,7	60	100.0
SHERBROOKE	18	64.3	10	35.7	28	100.0
U.Q.A.M.	27	60.0	18	40.0	45	100.0
U.Q.T.R.	28	82.4	6	17.6	34	100.0
U.Q.A.C.	24	82.8	5	17.2	29	100.0
U.Q.A.R.	17	81.0	4	19.0	21	100.0
U.Q.A.H.	9	50.0	9	50.0	18	100.0
U.Q.A.T.	6	50.0	6	50.0	12	100.0
MCGILL	33	60,0	22	40.9	55	100.0
CONCORDIA	17	54.8	14	45.2	31	100.0
BISHOP'S	1	33.3	2	66.7	3	100.0
RESEAU	226	57,7	166	42,3	392	100.0

Graphique 3

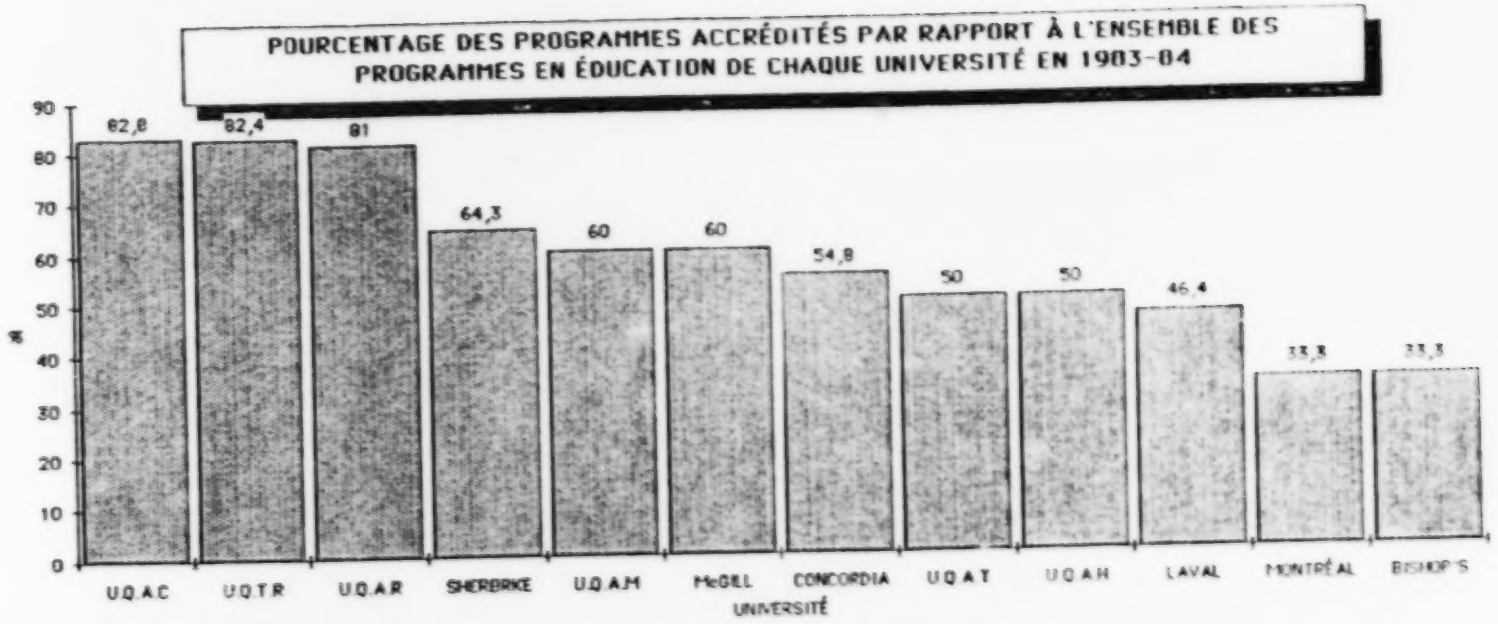
POURCENTAGE DES PROGRAMMES ACCRÉDITÉS PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES EN ÉDUCATION DE CHAQUE UNIVERSITÉ EN 1983-84
%
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
82,8
82,4
81
64,3
60
60
54,8
50
50
46,4
33,3
33,3
UQAC
UQTR
UQAR
SHERBRKE
UQAM
McGILL
CONCORDIA
UQAT
UQAH
LAVAL
MONTRÉAL
BISHOP'S
UNIVERSITÉ

Graphique 4

SITUATION DE CHAQUE INSTITUTION DE FORMATION DES MAÎTRES EN RAPPORT AVEC L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES ACCRÉDITÉS

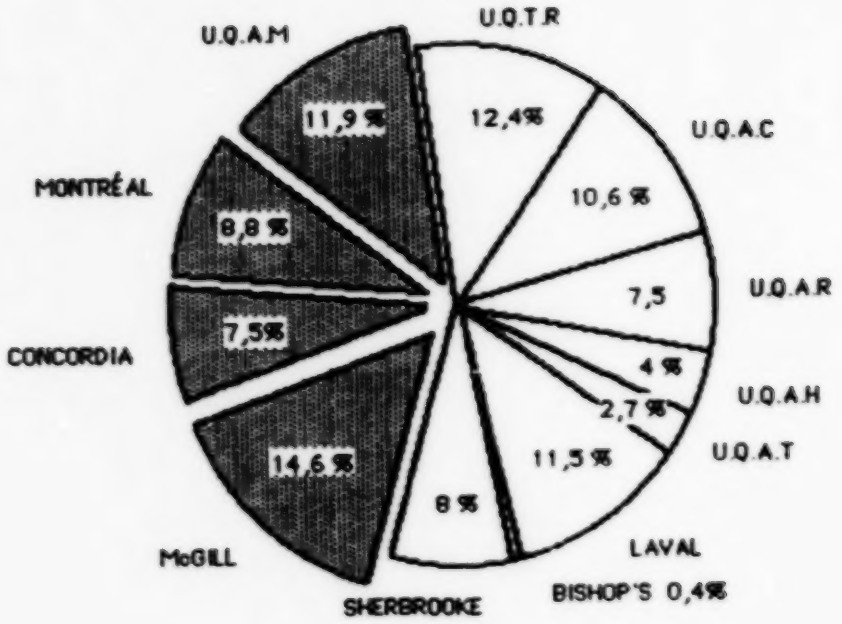

RÉGION DE MONTRÉAL

qu'elle a diminué de 12%. N'eût été l'ajout de 33 certificats de 1er cycle offerts en vue de répondre à de nouveaux besoins, cette diminution aurait été encore plus importante. Considérant que, au cours de la même période, le nombre total des programmes a augmenté de façon sensible, bon nombre d'entre eux ont donc été developpés, d'une part, dans des secteurs autres que celui de la formation des maîtres et, d'autre part, au niveau des 2e et 3e cycles.

Par ailleurs, comme on l'a dit précédemment, les programmes accrédités garantissent la plupart du temps l'obtention d'un permis ou d'un brevet à un niveau d'enseignement pour lequel le candidat est habilité à enseigner. Certains de ces programmes ouvrent la voie à plusieurs niveaux d'enseignement. Le tableau 7 dénombre les programmes préparant à chacun de ces niveaux.

On le constate aisément, les programmes préparant à l'enseignement au secondaire se taillent une part considérable. Cela s'explique par le fait que les enseignants au secondaire sont des spécialistes; les programmes diffèrent donc selon la discipline d'enseignement et donnent accès à un grand nombre de permis particuliers pour les matières d'enseignement au niveau secondaire.

Si l'on considère, outre le niveau d'enseignement, la discipline d'enseignement et le champ de pratique, tels l'adaptation scolaire et l'enseignement professionnel, on peut observer que, pour l'année 1983-84, les programmes accrédités des universités pouvaient conduire à l'obtention de 72 permis différents (1).

---

1. Voir volume II, annexe F.

Tableau 7

NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT DES PROGRAMMES ACCREDITES

EN 1983-1984

NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'UNITES D'ANALYSE (1)	
	N	%
préscolaire	3	1,1
préscolaire et primaire	14	5,1
primaire	15	5,5
primaire et secondaire	38	14,0
secondaire	133	48,9
préscolaire, primaire et secondaire	2	0,7
secondaire et collégial	14	5,1
collégial	21	7,7
primaire, secondaire et collégial	2	0,7
non applicable (2)	30	11,0
total	272	100,0

1. Un certain nombre de programmes donnent accès à plus d'un permis selon le dossier du candidat, ce qui explique que le nombre de programmes soit supérieur au nombre de programmes accrédités (226).

2. Il s'agit ici des programmes ne donnant aucune nouvelle certification ou encore de quelques programmes en enseignement aux adultes et en information scolaire et professionnelle.

2.3 - Rattachement administratif des programmes

L'une des difficultés que nous avons rencontrées au cours de cette étude a été, nous l'avons dit, l'identification des programmes à retenir, étant donné que les programmes en éducation, ceux de la formation des maîtres plus particulièrement, ne sont pas regroupés sous la responsabilité d'une même unité administrative mais plutôt disséminés à travers plusieurs départements ou modules. Il s'agit là d'une situation probablement unique dans le réseau universitaire québécois.

En effet, la situation de la formation des maîtres varie d'une université à l'autre. On peut dire que, dans le réseau de l'Université du Québec en particulier, les responsabilités administratives sont partagées de manière très différentes comparativement aux autres universités. C'est ainsi que les programmes sont sous la responsabilité des modules et non des facultés, ce qui implique qu'un module peut faire appel aux ressources de divers départements: sciences de l'éducation, sciences humaines, sciences de la santé ou autres, pour répondre aux exigences de ses programmes. Il serait alors abusif de conclure que tout programme rattaché administrativement à la famille formation des maîtres ou sciences de l'éducation relève nécessairement des facultés ou départements d'éducation, au sens où ce seraient les ressources des facultés et départements d'éducation qui seraient principalement sollicitées.

Dans les autres universités, à cause de structures de fonctionnement différentes de celles de l'Université du Québec, le rattachement administratif des programmes a été beaucoup plus facile à identifier, chaque programme relevant directement d'une faculté ou d'un département dans certains cas.

Pour en arriver à établir une certaine analogie entre les établissements universitaires tout en tenant compte le plus fidèlement possible de la situation prévalant à l'Université du Québec, nous avons adopté la démarche suivante. On a d'abord identifié, pour chaque programme, le rattachement

administratif reconnu par l'université; ensuite, dans le cas de l'Université du Québec, on a tenté d'établir la contribution du département ou de la faculté des sciences de l'éducation à chacun des programmes retenus dans le cadre de l'étude sectorielle. Pour ce faire, on a déterminé la proportion de cours composant chaque programme qui relève de la responsabilité des départements d'éducation. Lorsque les 2/3 ou plus des cours d'un programme sont dispensés par les ressources desdits départements, la responsabilité du programme dont il est question sera imputée au département d'éducation. Si cette proportion est de moins des 2/3 mais de plus d'un tiers - c'est le cas de quelques programmes et le rapport est plutôt de 50-60% - le programme sera également attribué au département d'éducation. Par contre, si la proportion de cours est du tiers ou moins, le programme sera réputé appartenir à un autre département que celui d'éducation.

Pour l'Université du Québec, lorsqu'on dira qu'un programme relève du département d'éducation, il faudra bien comprendre que cela n'a pas la même signification que pour les autres universités puisque, officiellement, les programmes sont rattachés à des modules regroupés en familles. C'est donc par analogie et dans le cadre strict de la démarche décrite ci-dessus, qu'on peut parler de rattachement au département d'éducation.

C'est ainsi que, dans le cadre de cette étude, le rattachement administratif peut se ramener à deux types:

- les programmes qui sont de la responsabilité des facultés ou départements d'éducation ou qui sont identifiés, dans le réseau de l'Université du Québec, au département des sciences de l'éducation en vertu de la démarche opérationnelle décrite précédemment;

- les programmes qui sont sous la responsabilité d'autres facultés ou départements, y compris les facultés ou les départements d'éducation physique qui ne sont pas intégrés à des unités administratives d'éducation; c'est le cas notamment à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke, à l'Université Concordia et dans le réseau de l'Université du Québec.

Le tableau 8 départage, par université, les programmes relevant des départements ou facultés d'éducation de ceux appartenant à d'autres unités administratives (1). Au total, deux cent trente-et-un (231) programmes soit 59%, sont réputés être de la responsabilité des facultés ou départements d'éducation (2). Cette proportion se répartit très inégalement selon les types de programmes et aussi selon les universités.

Expliquons d'abord les données relatives aux types de programmes. Environ 88% des programmes des 2e et 3e cycles relèvent des facultés ou départements d'éducation. Les exceptions concernent les programmes des sciences de l'activité physique (à l'Université de Montréal, de Sherbrooke, de l'UQTR), d'enseignement des mathématiques (à l'UQAM et à Concordia), de psycho-éducation (à l'Université de Montréal), d'enseignement religieux (à l'Université de Sherbrooke) et d'"Art Education" (à Concordia). On peut donc dire que, essentiellement, ce sont les facultés et départements d'éducation qui assument l'entière responsabilité des programmes des 2° et 3° cycles dans le secteur qui nous intéresse, surtout si l'on tient compte que les programmes des sciences de l'activité physique relèvent, dans la plupart des cas, de facultés spécifiques et qu'ils sont retenus dans le cadre de la présente étude pour les raisons énumérées à la page 4 (3).

Au premier cycle, la situation est fort différente. Si, dans l'ensemble du réseau universitaire, 67% des certificats et diplômes sont de la juridiction des départements d'éducation, il en va tout autrement pour les programmes de baccalauréat où à peine 33% des programmes leur sont rattachés. Un tel phénomène s'explique par le modèle qui prévaut dans les

---

1. L'annexe E du volume II présente la liste de ces unités administratives.

2. De ce nombre, seulement 24 programmes, offerts par l'Université du Québec, ont une proportion de 34% à 66% des cours offerts par le département d'éducation. Tous les autres comptent plus des 2/3 de leurs cours dispensés par ledit département.

3. Pour connaître la situation des programmes en activité physique, l'on se reportera aux tableaux 19 et 20, p. 57. Les programmes accrédités ne le sont qu'en éducation physique.

LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF DES PROGRAMMES AUX FACULTÉS ET DÉPARTEMENTS D'ÉDUCATION, PAR TYPE DE PROGRAMMES, POUR CHAQUE ÉTABLISSEMENT, POUR 1983-1984

ETABLISSEMENT		TYPE DE PROGRAMMES						
		Certificat 1er cycle	Baccalauréat	Certificat 2e cycle	Maîtrise	Doctorat	Total éducation	Total unités
Laval	N	10	6	1	14	7	38	
	%	71	30	100	100	100	68	56
Montréal	N	10	2		15	9	36	
	%	67	13	-	79	90	60	60
Sherbrooke	N	4	4	1	6		15	
	%	80	29	100	75	-	54	28
UQAM	N	4	4		8		16	
	%	31	17	-	89	-	36	45
UQTR	N	2	3		2		7	
	%	33	12	-	67	-	21	34
UQAC	N	5	3		4		12	
	%	50	20	-	100	-	41	29
UQAR	N	5	3		2		10	
	%	71	25	-	100	-	48	21
UQAH	N	6	3	2	2		13	
	%	86	43	100	100	-	72	18
UQAT	N	5	4		2		11	
	%	100	80	-	100	-	92	12
McGill	N	20	18		16	1	55	
	%	100	100	-	100	100	100	55
Concordia	N	4	3	2	5	1	15	
	%	40	43	50	62	50	48	31
Bishop's	N			2	1		3	
	%	-	-	100	100	-	100	3
RESEAU	N	75	53	8	77	18	231	
	%	67	33	80	88	90	59	392

programmes de formation des maîtres pour le secondaire, à savoir que la formation disciplinaire (e.g. mathématiques, histoire, etc.) n'est pas assumée par les facultés et départements d'éducation. Et, comme la structure des programmes de baccalauréat en enseignement secondaire comporte soixante crédits dans la discipline d'enseignement et trente crédits en pédagogie (à l'exception des programmes de McGill), cela peut expliquer, en partie pourquoi les facultés et départements d'éducation soient si peu mis à contribution. La formation des maîtres étant principalement réalisée dans le cadre des programmes de baccalauréat, on peut aisément conclure que celle-ci échappe en grande partie aux facultés ou départements d'éducation, sauf pour l'Université McGill; cette situation n'est pas celle habituellement perçue par la population.

Si l'on compare maintenant la situation de chaque établissement, toujours pour les programmes de premier cycle, des écarts importants surgissent en regard de la moyenne observée dans l'ensemble du réseau universitaire. Ainsi, ce sont les constituantes de l'Université du Québec à Montréal et à Trois-Rivières qui ont la plus faible proportion de leurs programmes rattachés au département d'éducation, tant en ce qui concerne les certificats que les baccalauréats. De même, la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal ne contrôle que 13% des programmes de baccalauréat en éducation dispensés par l'institution. Cette si faible proportion peut s'expliquer en partie par le fait qu'un grand nombre de majeures (12) combinées avec la mineure en éducation donnent accès à l'enseignement.

A l'opposé, la faculté d'éducation de l'Université McGill assume la responsabilité administrative de tous les programmes reliés au secteur à l'étude, même si dans le cas des baccalauréats d'enseignement, une proportion de cours, pouvant varier entre 35 et 50% selon les programmes, est dispensée par d'autres facultés. Le fait que cette proportion soit plus faible que celle des programmes de même nature dans les autres universités tient à une structure de programmes différente. En effet, alors que les baccalauréats d'enseignement des autres institutions comportent soixante crédits dans la discipline d'enseignement, ceux de McGill impliquent trente

crédits dans le cas du "Major Program" et trente-six crédits dans le cas du "General Program". Cependant, il est toujours possible à l'étudiant de compléter sa formation disciplinaire dans le cadre d'un certain nombre de crédits optionnels que contiennent les programmes.

En définitive, on constate que les départements et les facultés d'éducation sont grandement impliqués dans les études des deuxième et troisième cycles. Ils en assument la plus grande part des responsabilités. Mais, au premier cycle, il en va tout autrement; ils doivent en partager la responsabilité avec plusieurs autres instances administratives. Cependant, les variations sont grandes entre les universités, comme nous pouvons le constater à l'aide du graphique 5 (1).

Au total, c'est à l'Université McGill, à Bishop et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, suivies par l'Université du Québec à Hull et par l'Université Laval, mais à un degré moindre, que les facultés et départements d'éducation assument la plus large responsabilité en matière de programmes reliés au secteur de l'éducation. Aux universités de Montréal, de Sherbrooke, Concordia et à l'Université du Québec à Rimouski, les facultés et départements d'éducation en partagent la responsabilité, à peu près à part égale, avec d'autres unités administratives. Finalement, à l'UQAC, à l'UQAM et encore plus à l'UQTR, les départements d'éducation n'ont pas la responsabilité de 60% et plus des programmes en éducation.

Si l'on s'attarde plus spécifiquement aux programmes accrédités, ceux de la formation des maîtres, on obtient les résultats consignés au tableau 9 et illustrés par le graphique 6. Au total, seulement 45% des programmes de 1er cycle qui sont accrédités relèvent de la responsabilité des facultés et départements d'éducation et la distribution varie considérablement d'un établissement à l'autre. 67% des certificats en éducation relèvent des facultés et départements d'éducation et 61% d'entre eux sont accrédités.

---

1. Les graphiques 12 à 14, présentés en annexe, fournissent d'autres informations sur le rattachement administratif des programmes.

Graphique 5

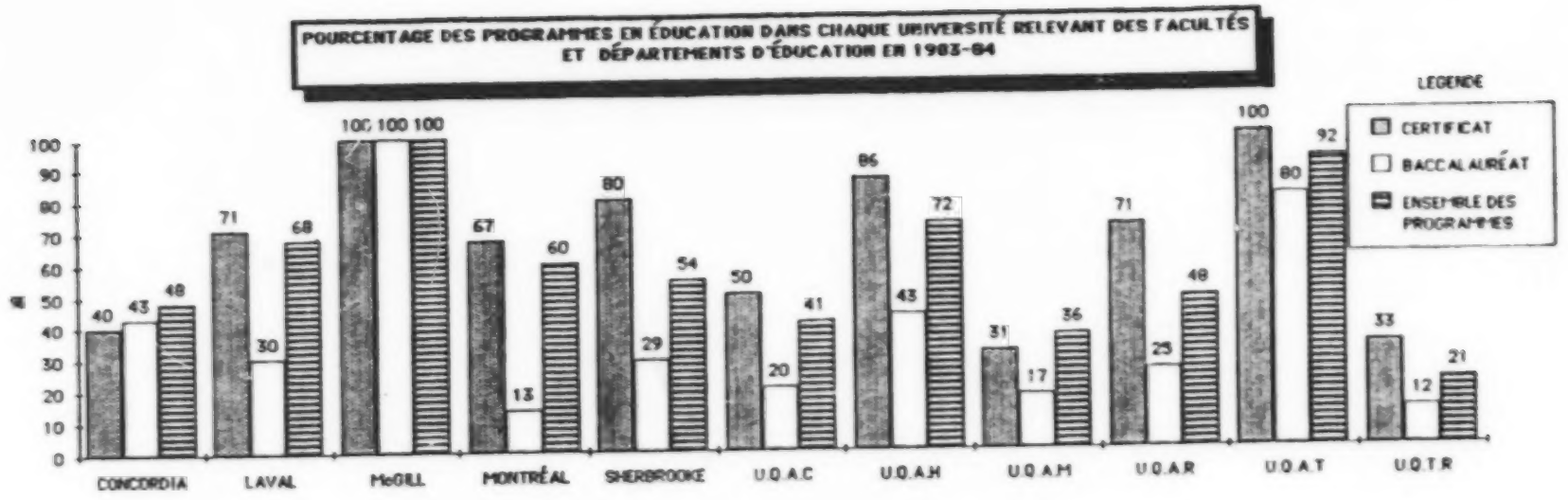
POURCENTAGE DES PROGRAMMES EN ÉDUCATION DANS CHAQUE UNIVERSITÉ RELEVANT DES FACULTÉS ET DÉPARTEMENTS D'ÉDUCATION EN 1983-84
LEGENDE
CERTIFICAT
BACCALAURÉAT
ENSEMBLE DES PROGRAMMES
%
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
40 43 48
71 30 68
100 100 100
67 13 60
80 29 54
50 20 41
86 43 72
31 17 36
71 25 48
100 80 92
33 12 21
CONCORDIA
LAVAL
McGILL
MONTRÉAL
SHERBROOKE
U.Q.A.C
U.Q.A.H
U.Q.A.M
U.Q.A.R
U.Q.A.T
U.Q.T.R

Tableau 9

POURCENTAGE D'IMPLICATION DES FACULTÉS ET DÉPARTEMENTS D'ÉDUCATION PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES EN ÉDUCATION ET DES PROGRAMMES ACCRÉDITÉS OFFERTS DANS CHAQUE UNIVERSITÉ EN 1983-1984

UNIVERSITÉ	1ER CYCLE						2E CYCLE						ENS. DES PROGRAMMES		
	ENS. DES PROGRAMMES			PROG. ACCRÉDITÉS			ENS. DES PROGRAMMES			PROG. ACCRÉDITÉS					
	PROG. EN ÉDUC.	PROG. RATT. FAC. DÉP. ÉDUC.	% RATT. FAC. & DÉP. ÉDUC.	PROG. ACCR.	PROG. ACC. RATT. FAC.& DÉP. ÉDUC.	% RATT. FAC. & DÉP. ÉDUC.	PROG. EN ÉDUC.	PROG. RATT. FAC. DÉP. ÉDUC.	% RATT. FAC. & DÉP. ÉDUC.	PROG. ACCR.	PROG. ACC. RATT. FAC. & DÉP. ÉDUC.	% RATT. FAC. & DÉP. ÉDUC.	PROG. EN ÉDUC.	PROG. RATT. FAC. & DÉP. ÉDUC.	% RATT. FAC. & DÉP. ÉDUC.
Laval	34	16	47	26	9	35	22	22	100	-	-	-	56	38	68
Montréal	31	12	39	20	5	25	29	24	83	-	-	-	60	36	60
Sherbrooke	19	8	42	16	6	38	9	7	78	2	2	100	28	15	54
UQAM	36	8	22	26	7	26	9	8	89	1	0	0	45	16	36
UQTR	31	5	16	28	5	18	3	2	67	-	-	-	34	7	21
UQAC	25	8	32	24	8	33	4	4	100	-	-	-	29	12	41
UQAR	19	8	42	17	7	41	2	2	100	-	-	-	21	10	48
UQAH	14	9	64	9	6	67	4	4	100	-	-	-	18	13	72
UQAT	10	9	90	6	5	83	2	2	100	-	-	-	12	11	92
McGill	38	38	100	32	32	100	17	17	100	1	1	100	55	55	100
Concordia	17	7	41	9	5	56	14	8	57	8	5	62	31	15	48
Bishop's	-	-	-	-	-	-	3	3	100	1	1	100	3	3	100
TOTAL	274	128	47	213	95	45	118	103	87	13	9	69	392	231	59

Graphique 6

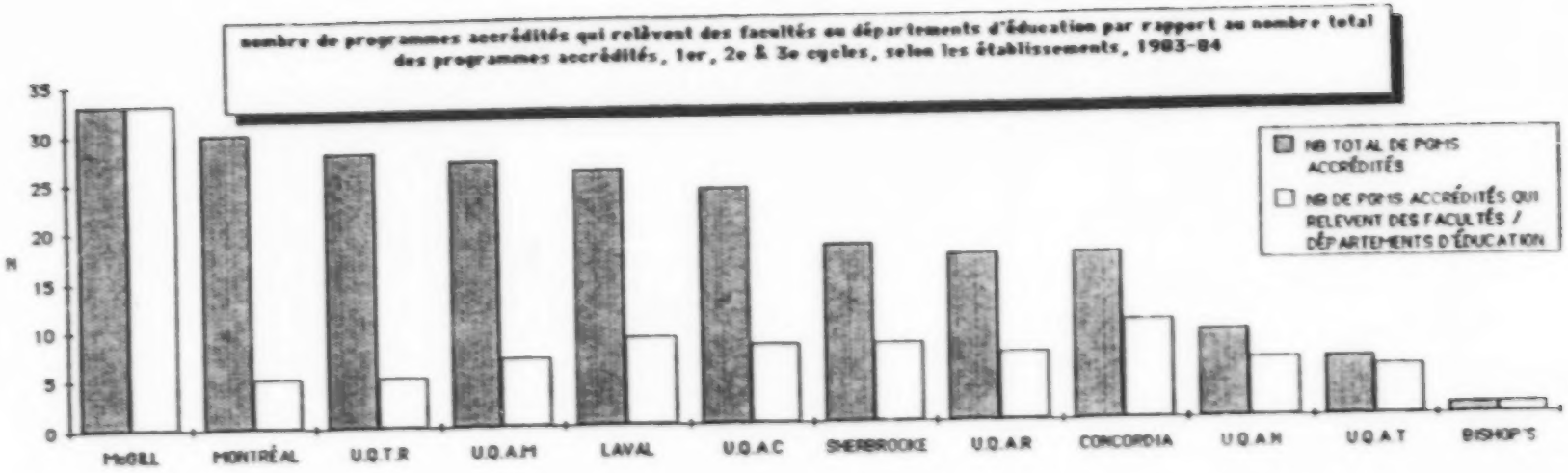
nombre de programmes accrédités qui relèvent des facultés ou départements d'éducation par rapport au nombre total des programmes accrédités, 1er, 2e & 3e cycles, selon les établissements, 1983-84
NB TOTAL DE PGMS ACCRÉDITÉS
NB DE PGMS ACCRÉDITÉS QUI RELEVENT DES FACULTÉS / DÉPARTEMENTS D'ÉDUCATION
N
35
30
25
20
15
10
5
0
McGILL
MONTRÉAL
U.Q.T.R
U.Q.A.M
LAVAL
U.Q.A.C
SHERBROOKE
U.Q.A.R
CONCORDIA
U.Q.A.H
U.Q.A.T
BISHOP'S

En comparant les tableaux 8 et 9, on ne peut conclure que les facultés et départements d'éducation seraient davantage impliqués dans les programmes accrédités, c'est-à-dire ceux qui préparent immédiatement à l'enseignement. C'est même la tendance contraire qui est observée, sauf à l'Université McGill.

2.4 - Typologie et répartition des programmes

Le secteur à l'étude ne correspond pas à un champ disciplinaire homogène, tant s'en faut. Il est formé de plusieurs domaines d'étude qui doivent être classés selon une typologie qui distingue les programmes de 1er cycle, de nature professionnelle dans leur immense majorité, et ceux des 2e et 3e cycles dont les objectifs et les champs de recherche sont différents.

La typologie retenue témoigne des diverses spécialités qui composent le champ de l'éducation et des sphères d'activités propres au premier cycle, d'une part, et aux études gradubes, d'autre part.

Dans le cas du premier cycle, c'est en fonction des champs de pratique professionnelle que s'est fait le classement des divers programmes:

- la formation des maîtres (enseignement),
- l'administration scolaire,
- l'activité physique,
- l'andragogie,
- l'orientation et la psychologie éducationnelle,
- la psycho-éducation,
- autres (1).

La catégorie relative à la formation des maîtres regroupe tous les programmes accrédités par le M.E.Q. et un certain nombre d'autres programmes

---

1. Cette catégorie, minime par ailleurs, comprend surtout des certificats en technologie éducative, mesure et évaluation et fondements de l'éducation.

qui, sans être accrédités, sont reliés directement à la formation des maîtres. Cette catégorie, quantitativement très importante, a fait l'objet de subdivisions permettant de rendre compte des niveaux d'enseignement auxquels préparent les programmes, à savoir:

- . l'enseignement préscolaire et primaire,
- . l'enseignement primaire et secondaire,
- . l'enseignement secondaire et/ou collégial,
- . l'enseignement professionnel,
- . l'orthopédagogie et l'adaptation scolaire.

Une autre subdivision regroupe les programmes de formation des maîtres pour le secondaire selon les certifications spécifiques auxquelles ils donnent accès:

- . français,
- . anglais,
- . langues secondes,
- . langues modernes et anciennes,
- . sciences religieuses,
- . mathématiques,
- . sciences,
- . histoire et géographie,
- . administration,
- . arts,
- . éducation physique,
- . autres.

Aux deuxième et troisième cycles, la classification des divers programmes a été faite en fonction des grands champs de connaissance et de spécialisation:

- . l'enseignement,
- . l'activité physique,
- . l'administration scolaire,

. la technologie éducative,
. l'andragogie,
. l'orientation et la psychologie éducationnelle,
. la psycho-éducation,
. la mesure et l'évaluation,
. les fondements de l'éducation,
. l'éducation comparée.

Nous avons conscience que le développement de ces champs de connaissance et de spécialisation se fait de façon différente dans les universités mais, pour les fins de cette étude, nous n'avons pas cru opportun de raffiner davantage l'analyse des programmes des 2e et 3e cycles.

La répartition des programmes selon notre classification révèle que l'enseignement, autant comme formation professionnelle que comme champ de connaissance et de spécialisation, se taille la plus grosse part (graphique 7). Il occupe, en effet, presque tout l'espace du premier cycle (86% des programmes) et ce, de façon plus marquée encore dans les baccalauréats que dans les certificats (tableau 10). Aux deuxième et troisième cycles, bien que l'espace occupé soit plus restreint, il n'en reste pas moins que près de 40% des programmes sont reliés au champ de l'enseignement. Quant aux autres champs de connaissance et de spécialisation, les programmes se distribuent de façon relativement uniforme, avec une dominante toutefois en administration scolaire (tableau 11).

En outre, pour un certain nombre de champs d'études, on constate qu'ils relèvent davantage du niveau des études gradués que du premier cycle (tableaux 10 et 11). C'est particulièrement le cas des fondements de l'éducation, de la mesure et évaluation, de l'administration scolaire et, à un degré moindre, de l'orientation et psychologie éducationnelle. Par contre, en enseignement, les programmes de formation sont majoritairement du niveau du premier cycle, préparant surtout à la pratique de l'enseignement. Notons qu'aux deuxième et troisième cycles, 20% des programmes sont aussi des maîtrises de type professionnel en enseignement.

Quant à la répartition des champs d'études selon les établissements (tableaux 12 et 13), on note que chacun est actif dans le champ de l'enseignement, tant au premier cycle qu'au niveau des études graduées. Par contre, pour d'autres domaines d'étude, la moitié des universités ou moins offrent des programmes; notamment en mesure et évaluation, psycho-éducation, orientation ou psychologie éducationnelle, fondements de l'éducation, éducation comparée. Certaines institutions offrent des programmes dans la plupart des champs d'étude en éducation; ce sont, par ordre décroissant, les universités suivantes: Montréal, Laval, Sherbrooke et McGill.

En regard des champs de spécialisation, on note une certaine évolution dans les programmes offerts entre 1973-1974 et 1983-1984. Ainsi, on observe une baisse de l'importance relative du champ de la formation des maîtres au premier cycle, au profit de tous les autres champs de pratique, bien que le nombre réel de programmes de formation des maîtres ait augmenté (tableau 14). L'augmentation proportionnelle des programmes s'est particulièrement fait sentir en administration scolaire, en psycho-éducation, en andragogie, où le nombre de programmes a plus que doublé.

Aux deuxième et troisième cycles, il y a eu une baisse légère de l'importance relative des champs de l'enseignement, de l'administration scolaire et de l'andragogie, bien que le nombre de programmes ait presque doublé. Une augmentation des programmes se produit dans tous les champs d'étude des 2e et 3e cycles - sauf en éducation comparée - et est particulièrement marquée en mesure et évaluation, en fondements de l'éducation et en activité physique (tableau 15 et graphique 8).

Il est intéressant d'introduire ici une analyse plus poussée du champ de la formation des maîtres au premier cycle, en fonction d'abord du niveau ou des secteurs d'enseignement et ensuite des disciplines d'enseignement. Le plus grand nombre de programmes en formation des maîtres préparent principalement pour l'enseignement secondaire et/ou collégial, comme l'indique le tableau 16. Dans les autres champs d'enseignement, le nombre de

Tableau 10

NOMBRE DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE
RÉPARTIS SELON LE CHAMP DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE
EN 1983-1984

CHAMPS DE PRATIQUE	TYPE DE PROGRAMMES				TOTAL	
	Certificat 1er cycle		Baccalauréats			
	N	%	N	%	N	%
Form. des maîtres (enseignement)	83	74,1	152	93,8	235	85,8
Activité physique	7	6,2	4	2,5	11	4,0
Psycho-éducation	2	1,8	4	2,5	6	2,2
Andragogie	5	4,5	0	0	5	1,8
Adm. scolaire	3	2,7	1	0,6	4	1,5
Orien. & psycho. éducationnelle	1	0,9	1	0,6	2	0,7
Autres	11	9,8	0	0	11	4,0
TOTAL	112	100,0	162	100,0	274	100,0

NOMBRE DE PROGRAMMES DE 2E ET 3E CYCLES
RÉPARTIS SELON LE CHAMP DE CONNAISSANCE ET DE SPÉCIALISATION
EN 1983-1984

CHAMPS DE CONNAISSANCE ET DE SPÉCIALISATION	TYPE DE PROGRAMMES								TOTAL	
	2e cycle certificat		Maîtrise prof.		Maîtrise recherche		Doctorat			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Enseignement	6	60,0	23	46,0	12	31,6	6	30,0	47	39,8
Adm. scolaire			9	18,0	4	10,6	2	10,0	15	12,7
Techno. éducative	2	20,0	3	6,0	2	5,3	3	15,0	10	8,5
Activité physique			2	4,0	5	13,1	2	10,0	9	7,6
Orien. & psychologie éducationnelle			4	8,0	3	7,9	2	10,0	9	7,6
Fondements éducation			2	4,0	5	13,1	1	5,0	8	6,8
Mesure & évaluation			3	6,0	3	7,9	2	10,0	8	6,8
Andragogie	2	20,0	1	2,0	1	2,6	1	5,0	5	4,2
Psycho-éducation			3	6,0	1	2,6			4	3,4
Education comparée					2	5,3	1	5,0	3	2,6
TOTAL	10	100,0	50	100,0	38	100,0	20	100,0	118	100,0

Graphique 7

1ER CYCLE - PORTRAIT RÉSEAU DES PROGRAMMES PRÉPARANT À DES CHAMPS DE PRATIQUE 1983-84

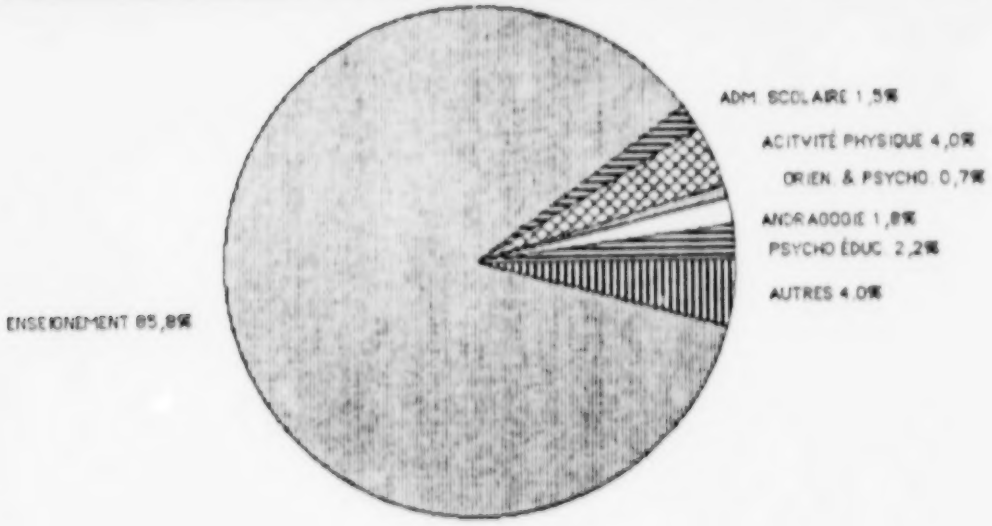

2E & 3E CYCLES - PORTRAIT RÉSEAU DES PROGRAMMES SELON LES CHAMPS DE CONNAISSANCE ET DE SPÉCIALISATION 1983-84

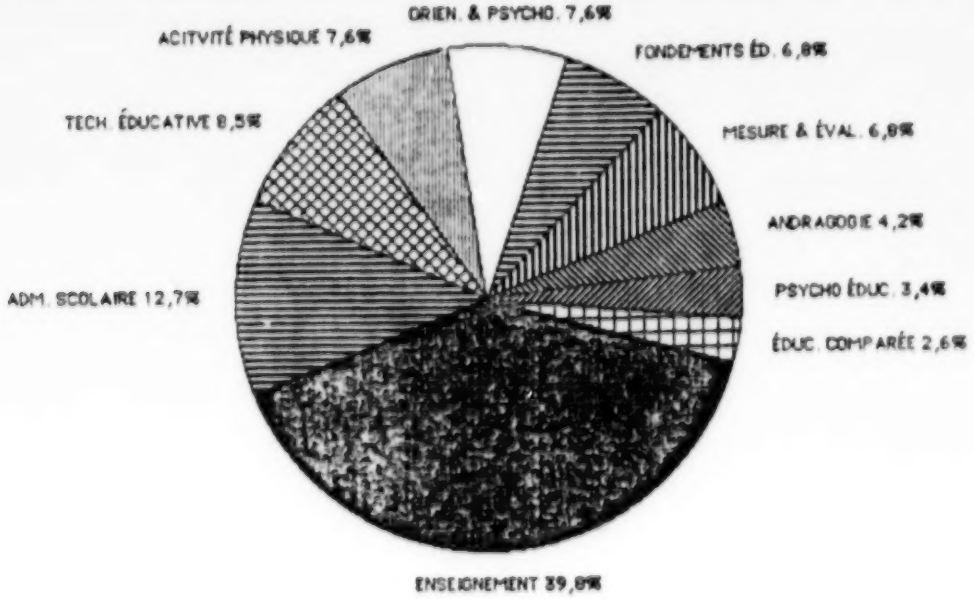

Tableau 12

RÉPARTITION, PAR INSTITUTION, DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE SELON LES CHAMPS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE, EN 1983-1984

ETABLISSEMENT	CHAMPS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE							TOTAL
	Form. maîtres (enseignement)	Activité phy.	Psycho-éduc.	Andragogie	Admin. scol.	Orien. psycho. éducationel	Autres	
Laval	28	1		1	1	2	1	34
Montréal	22	2	1	1	1		4	31
Sherbrooke	18		1					19
UQAM	31	1		1	1		2	36
UQTR	28	2	1					31
UQAC	24	1						25
UQAR	17	1		1				19
UQAH	11	2					1	14
UQAT	8	1					1	10
McGill	35				1		2	38
Concordia	13	3		1				17
Bishop's								
TOTAL	235	11	6	5	4	2	11	274

Tableau 13

PROGRAMMES REPARTIS SELON LES CHAMPS DE CONNAISSANCE ET DE SPECIALISATION
DANS LES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, EN 1983-1984
2E ET 3E CYCLES

ETABLISSEMENT	CHAMPS DE CONNAISSANCE ET DE SPÉCIALISATION										
	Enseignement	Administration scolaire	Technologie éducative	Activité physique	Orientation & psycho. éduc.	Fondements éducation	Mesure et évaluation	Andragogie	Psycho-éducation	Education comparée	TOTAL
Laval	7	3	3	3	3		3				22
Montréal	8	3	3	3		2	3	3	2	2	29
Sherbrooke	3	1		1	1	1		1	1		9
UQAM	5					2	2				9
UQTR	1	1		1							3
UQAC	2	2									4
UQAR	1	1									2
UQAH	1	1	1					1			4
UQAT	1	1									2
McGill	6	2		1	5	1			1	1	17
Concordia	9		3			2					14
Bishop's	3										3
TOTAL	47	15	10	9	9	8	8	5	4	3	118

Tableau 14

REPARTITION DES PROGRAMMES SELON LES CHAMPS DE PRATIQUE
AU 1ER CYCLE ENTRE 1973-1974 ET 1983-1984

CHAMPS DE PRATIQUE	1973-1974		1978-1979		1983-1984		AUGMENTATION 1973-1983
	N	%	N	%	N	%	%
Form. des maîtres (enseignement)	198	90,8	240	89,2	235	85,8	19 %
Activité physique	7	3,2	9	3,3	11	4,0	57 %
Psycho-éducation	2	0,9	4	1,5	6	2,2	200 %
Andragogie	2	0,9	4	1,5	5	1,8	150 %
Adm. scolaire	1	0,5	3	1,1	4	1,5	300 %
Orien. & psycho. éducationnelle	3	1,4	2	0,7	2	0,7	33 %
Autres	5	2,3	7	2,6	11	4,0	120 %
TOTAL	218	100,0	269	100,0	274	100,0	26 %

Tableau 15

RÉPARTITION DES PROGRAMMES SELON LES CHAMPS DE CONNAISSANCE ET DE SPÉCIALISATION AUX 2E ET 3E CYCLES ENTRE 1973-1974 ET 1983-1984

CHAMPS DE CONNAISSANCE ET DE SPÉCIALISATION	1973-1974		1978-1979		1983-1984		AUGMENTATION 1973-1983
	N	%	N	%	N	%	%
Enseignement	25	41,0	42	41,6	47	39,8	88 %
Adm. scolaire	8	13,1	11	10,9	15	12,7	87 %
Techn. éducative	5	8,2	9	8,9	10	8,5	100 %
Activité physique	4	6,5	9	8,9	9	7,6	125 %
Orien. & psycho. éducationnelle	7	11,5	9	8,9	9	7,6	29 %
Fondements éduc.	2	3,3	5	4,9	8	6,8	300 %
Mesure & éval.	2	3,3	6	5,9	8	6,8	300 %
Andragogie	3	4,9	3	3,0	5	4,2	67 %
Psycho-éducation	2	3,3	4	4,0	4	3,4	100 %
Éducation comparée	3	4,9	3	3,0	3	2.6	0 %
TOTAL	61	100,0	101	100,0	118	100,0	93 %

Graphique 8

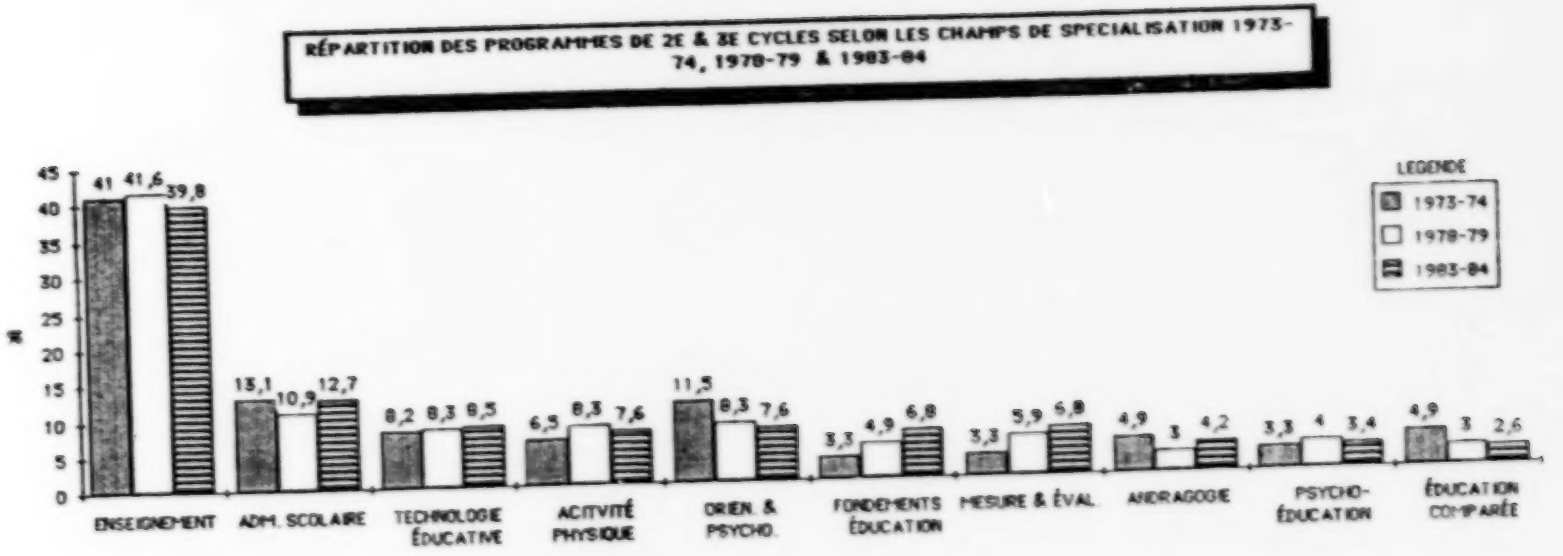
RÉPARTITION DES PROGRAMMES DE 2E & 3E CYCLES SELON LES CHAMPS DE SPECIALISATION 1973-74, 1978-79 & 1983-84
LÉGENDE
1973-74
1978-79
1983-84
%
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
41 41,6 39,8
13,1 10,9 12,7
8,2 8,3 8,5
6,5 8,3 7,6
11,5 8,3 7,6
3,3 4,9 6,8
3,3 5,9 6,8
4,9 3 4,2
3,3 4 3,4
4,9 3 2,6
ENSEIGNEMENT
ADM. SCOLAIRE
TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE
ACTIVITÉ PHYSIQUE
ORIEN. & PSYCHO.
FONDEMENTS ÉDUCATION
MESURE & ÉVAL.
ANDRAGOGIE
PSYCHO-ÉDUCATION
ÉDUCATION COMPARÉE

Tableau 16

NOMBRE DE PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE ET DE PERFECTIONNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, AU 1ER CYCLE, SELON LE NIVEAU SCOLAIRE AUQUEL ILS DONNENT ACCÈS
ANNÉES 1973-1974 À 1983-1984 (1).

NIVEAU OU SECTEUR D'ENSEIGNEMENT	1973-1974		1978-1979		1983-1984		AUGMENTATION 1973-1983
	N	%	N	%	N	%	%
Enseignement préscolaire et primaire	30	15,2	31	12,9	36	15,3	20 %
Enseignement primaire et secondaire	21	10,6	44	18,3	41	17,4	95 %
Enseignement secondaire et/ou collégial	118	59,6	129	53,8	124	52,8	5 %
Enseignement professionnel	14	7,1	17	7,1	17	7,2	21 %
Adaptation scolaire	12	6,1	15	6,3	13	5,5	8 %
Formation générale en éducation	3	1,5	4	1,7	4	1,7	33 %
TOTAL	198	100,0	240	100,0	235	100,0	19 %

1. On peut constater, dans ce tableau, que le nombre de programmes est supérieur, pour chacune des années considérées, au nombre de programmes accrédités (tableau 5, p. 25). Cela s'explique par l'ajout d'une vingtaine de programmes de perfectionnement en formation des maîtres offerts par les universités et non retenus, par le ministère de l'Éducation, pour fin de certification.

programmes est beaucoup moins élevé et ce, tant en 1973-1974 qu'en 1978-1979 et 1983-1984. Ce phénomène est relié à la spécialisation de l'enseignement et à la grande diversité des disciplines dans l'école secondaire, plus particulièrement depuis 1970.

De 1973 à 1983, l'ensemble des programmes de formation à l'enseignement a augmenté de 19%. Cependant, cet accroissement se manifeste inégalement selon les niveaux d'enseignement. Ainsi, c'est la formation à l'enseignement de niveau primaire et secondaire (les spécialités) qui a connu la plus forte croissance: le nombre de programmes a presque doublé.

Quant aux disciplines d'enseignement auxquelles préparent les programmes considérés, on observe que près de 72% des programmes préparent à l'enseignement d'une discipline particulière alors que les autres assurent une formation plus générale en pédagogie; c'est le cas notamment des programmes en adaptation scolaire et en enseignement professionnel. Comme l'indique le tableau 17, les programmes les plus nombreux sont ceux qui préparent à l'enseignement des sciences, du français, des arts, des langues secondes, des sciences religieuses. Les tableaux 19 et 20 présentent la situation particulière des programmes reliés à l'activité physique.

Par ailleurs, on a vu que le secteur à l'étude compte un grand nombre de programmes accrédités par le ministère de l'Education en vertu desquels un permis légal d'enseigner est décerné. On devrait donc s'attendre à ce que le champ de la formation des maîtres au 1er cycle occupe une grande part de la sphère des programmes accrédités.

En effet, le tableau 18 confirme que, sur un total de 274 programmes de 1er cycle, 77,7% des programmes sont accrédités et qu'ils relèvent tous du champ de la formation des maîtres. On peut s'étonner cependant que 22 programmes de ce champ ne soient pas accrédités. Dans ces cas, il s'agit soit de programmes qui s'adressent uniquement à des enseignants en exercice mais qui ne conduisent pas à de nouvelles certifications, soit des programmes offerts par les facultés et départements d'éducation dans un domaine de l'enseignement.

Tableau 17

NOMBRE DE PROGRAMMES DE FORMATION DES MAITRES DE 1ER CYCLE, SELON LES SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES ENSEIGNÉES A L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE. ANNÉES 1973-1974 A 1983-1984

SPÉCIALITÉS ET DISCIPLINES ENSEIGNÉES A L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE	NOMBRE DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE		
	1973-1974	1978-1979	1983-1984
Formation générale	34	39	39
Enseignement professionnel	14	17	17
Adaptation scolaire	12	15	13
Français	12	30	24
Anglais	6	7	5
Langues secondes	13	17	17
Langues modernes et anciennes	11	9	6
Sciences religieuses	9	14	16
Mathématiques	14	13	12
Sciences	25	26	28
Administration	6	6	7
Histoire et géographie	17	17	15
Education physique	6	8	7
Arts et musique	15	16	19
Divers	4	6	10
TOTAL	198	240	235

Tableau 18

PROGRAMMES ACCRÉDITÉS RÉPARTIS SELON LES CHAMPS DE PRATIQUE AU 1ER CYCLE EN 1983-1984

CHAMPS DE PRATIQUE	PROGRAMMES ACCRÉDITÉS				TOTAL	
	oui		non			
	N	%	N	%	N	%
Form. des maîtres (enseignement) *	213	90,6	22	9,4	235	100,0
Activité physique			11	100,0	11	100,0
Psycho-éducation			6	100,0	6	100,0
Andragogie			5	100,0	5	100,0
Adm. scolaire			4	100,0	4	100,0
Orien. & psycho. éducationnelle			2	100,0	2	100,0
Autres champs			11	100,0	11	100,0
TOTAL	213	77,7	61	22,3	274	100,0

* Le nombre de programmes accrédités en formation des maîtres comprend les sept baccalauréats accrédités en éducation physique et un baccalauréat accrédité en psycho-éducation.

Tableau 19

ACTIVITÉ PHYSIQUE

(Outdoor education - danse - enseignement - activité physique - kinantropologie)

PROGRAMMES ACCRÉDITÉS ET NON ACCRÉDITÉS EN ACTIVITÉ PHYSIQUE SELON LES CYCLES EN 1983-1984

Programmes	Accrédités	Non accrédités	Total
Certificat 1er cycle	0	7	7
Baccalauréat	7	4	11
Maîtrise professionnelle	0	1	1
Maîtrise recherche	0	5	5
Doctorat	0	2	2
Total	7	19	26

Tableau 20
PROGRAMMES EN ACTIVITÉ PHYSIQUE SELON LES UNIVERSITÉS ET LES CYCLES EN 1983-1984

Programmes / Universités	Certificat	Bacc.	Maîtrise prof.	Maîtrise recherche	Doctorat
Laval	-	2	-	1	1
Montréal	2	1	1	1	1
Sherbrooke	-	1	-	1	-
UQAM	1	1	-	-	-
UQTR	1	2	-	1	-
UQAC	1	1	-	-	-
UQAR	1	-	-	-	-
McGill	-	1	-	1	-
Concordia	1	2	-	-	-
Total	7	11	1	5	2

2.5 - Conditions d'admission aux programmes

Les exigences d'admission aux programmes recouvrent deux dimensions principales: la première s'exprime en termes de scolarité, la seconde est relative au permis d'enseigner et à l'expérience dans l'enseignement. Une autre condition d'admission a aussi été identifiée: l'obligation de se soumettre à un test ou examen d'admission ou, encore, à une entrevue (1).

L'interprétation faite des conditions d'admission est à l'effet que ce sont les exigences minimales pour avoir accès à un programme qui ont été prises en compte. Un programme qui requiert, par exemple, soit un D.E.C., soit un permis d'enseigner, soit une expérience dans le domaine de l'enseignement, fait partie, dans le tableau 21, de la catégorie "D.E.C. ou l'équivalent" puisque la moindre des exigences, c'est-à-dire la détention d'un D.E.C., est suffisante pour l'admission au programme. Dans l'exemple cité, on peut supposer que le candidat détenant un permis d'enseigner, en plus d'un D.E.C., aura d'autant plus de chances d'être admis au programme.

Les conditions d'admission aux programmes ont été compilées de deux façons. Dans le tableau 21, en fonction de chaque type de programmes, on considère isolément chaque exigence d'admission en dénombrant les programmes où l'on requiert telle ou telle condition. Dans le tableau 22, toujours selon le type de programmes, on identifie des catégories d'exigences d'admission qui illustrent l'éventail des situations possibles où plus d'une condition est requise pour accéder à un programme.

Dans les pages qui suivent, on décrira sommairement les conditions d'admission prévalant pour chaque type de programmes en référant aux tableaux 21 et 22.

---

1. Le comité est conscient qu'il existe d'autres critères de sélection pour être admis que ceux présentés dans les annuaires. Seule une étude des politiques et pratiques d'admission permettrait de les identifier.

Tableau 21

CONDITIONS D'ADMISSION SELON LE TYPE DE PROGRAMMES
1983-1984

CONDITIONS D'ADMISSION	TYPE DE PROGRAMMES					
	Certificat 1er cycle	Baccalauréat	Certificat 2e cycle	Maîtrise profes.	Maîtrise recherche	Doctorat
SCOLARITE						
D.E.C. ou l'équivalent	96	162				
1er cycle universitaire	16		10	50	38	
2e cycle universitaire						20
PERMIS D'ENSEIGNER						
Permis exigé N	46	5	4	14	4	-
%	41,1	2,9	40,0	28,0	10,5	
AUTRES EXIGENCES						
Expérience éducation N	64	7	4	22	9	-
%	57,1	4,1	40,0	44,0	23,7	
Examen, entrevue N	4	26	3	9	1	2
%	3,6	15,1	30,0	18,0	2,6	10,0
TOTAL	112	162	10	50	38	20

Tableau 22

SCOLARITÉ EXIGÉE POUR L'ADMISSION SELON LE TYPE DE PROGRAMMES
1983-1984

SCOLARITÉ EXIGÉE À L'ADMISSION	TYPE DE PROGRAMMES					
	Certificat 1er cycle	Baccalauréat	Certificat 2e cycle	Maîtrise profes.	Maîtrise recherche	Doctorat
D.E.C. seulement	27	152				
D.E.C. et permis	11	3				
D.E.C. et expérience	23	5				
D.E.C. et permis et expérience	35	2				
1er cycle seulement	10		4	28	27	
1er cycle et permis			2		2	
1er cycle et expérience	6		2	8	7	
1er cycle et permis et expérience			2	14	2	
2e cycle seulement						20
TOTAL	112	162	10	50	38	20

2.5.1 - Certificats ou diplômes de premier cycle

Pour les certificats de premier cycle, on exige généralement, en matière de scolarité, un diplôme d'études collégiales (D.E.C) ou l'équivalent. Cette condition minimale de scolarité est souvent complétée par d'autres obligations car il n'y aurait que 27 programmes de certificat où le candidat n'ayant que le D.E.C. serait éligible. Toutefois les exigences de scolarité sont plus élevées dans le cas de seize programmes puisqu'un diplôme universitaire de premier cycle est requis. Il s'agit principalement des "Diploma in Education" de l'Université McGill et des "Certificats de pédagogie" de l'Université Laval.

En plus des exigences de scolarité, 57% des certificats demandent de l'expérience dans le domaine de l'éducation, que ce soit dans l'enseignement ou dans d'autres fonctions. Qui plus est, 41% des programmes nécessitent la détention d'un permis pour être admis, dont 31% imposent en sus une expérience de travail. La situation est particulièrement marquée à l'Université Concordia où huit certificats sur dix s'adressent essentiellement à des enseignants.

En outre, quatre programmes imposent des tests ou examens d'admission ou encore des entrevues aux candidats désireux de s'inscrire.

En définitive, on peut conclure que plus de la moitié des programmes de certificat s'adressent à des gens ayant déjà une expérience de travail dans le système d'éducation. Ces programmes s'inscriraient dans le cadre de projets de perfectionnement.

2.5.2 - Baccalauréats

Les programmes de baccalauréat sont offerts presque exclusivement dans le cadre de la formation initiale (1). Par ailleurs, il y a dix programmes

1. Nous entendons, par formation initiale, celle qui conduit à l'obtention d'un premier baccalauréat universitaire équivalant, pour l'enseignant, au niveau d'accès à la pratique.

qui exigent, en sus du D.E.C., un permis d'enseigner et/ou de l'expérience en éducation (tableau 22). Il s'agit de baccalauréats d'enseignement professionnel ou technique, d'adaptation scolaire et d'administration scolaire. En outre, environ 15% des programmes requièrent également des examens d'admission ou entrevues.

2.5.3 - Certificats ou diplômes de deuxième cycle

Les certificats ou diplômes de deuxième cycle exigent tous, sans exception, une formation du niveau du baccalauréat. 60% de ces programmes requièrent, en sus, un permis d'enseigner et/ou une expérience dans le domaine de l'éducation (tableau 22).

2.5.4 - Maîtrises

Comme il fallait s'y attendre, tous les programmes de maîtrise requièrent des études de premier cycle. En outre, une certaine proportion de ces programmes exigent un permis d'enseigner et/ou une expérience en éducation. C'est le cas de 44% des maîtrises de type professionnel et de 29% des maîtrises de type recherche. La maîtrise de type professionnel étant davantage perçue comme une spécialisation reliée à l'enseignement, on peut comprendre qu'on ait plus d'exigences en matière d'expérience de travail comparativement aux programmes orientés vers la recherche.

2.5.5 - Doctorats

Pour les programmes de troisième cycle, la seule exigence consiste en la détention d'un diplôme de maîtrise. Toutefois, pour deux programmes, on y ajoute, dans un cas une entrevue, dans l'autre la passation d'un test.

En résumé, dans l'ensemble des programmes du secteur à l'étude, on dénombre donc environ le tiers des programmes qui ont des exigences d'admission supplémentaires à celles relatives à la scolarité. Les principaux programmes concernés sont les certificats, tant du premier que du second cycle

et les maîtrises. La situation est sensiblement la même dans toutes les institutions, si l'on excepte les quelques remarques faites précédemment.

Le contingentement

Pour compléter l'étude des conditions d'admission, on s'arrêtera à la question du contingentement. Un programme est contingenté lorsqu'on fixe une certaine capacité d'accueil à l'admission. Dans le secteur de l'éducation, le relevé des programmes contingentés indique qu'une proportion assez faible des programmes (8%) limite le nombre des étudiants admis. En général, les raisons évoquées pour contingenter un programme tiennent soit à la rareté des ressources matérielles et humaines, soit aux possibilités d'emploi ultérieures. Le tableau 23 dénombre les unités de programmes contingentés dans chaque université (1). Le contingentement impose certaines limites à l'accessibilité, il va sans dire. Cependant, pour une meilleure analyse du phénomène, il faut tenir compte également des exigences d'admission des programmes.

2.6 - Régimes d'étude

Les programmes universitaires offrent diverses alternatives, en regard du régime d'études, aux étudiants désireux de s'inscrire. Selon les programmes, il est proposé aux candidats de poursuivre leurs études en vertu d'un des régimes suivants: à temps complet obligatoirement, à temps complet ou à temps partiel, à temps partiel seulement, ou encore à temps complet pour une partie du programme et à temps partiel par la suite.

Une majorité de programmes en éducation, soit les 2/3 peuvent être suivis soit à temps complet soit à temps partiel, au choix de l'étudiant, comme indique le tableau 24. Il faut préciser toutefois que cette remarque

1. L'annexe H du volume II établit la liste de ces programmes et fournit les informations relatives à chacun.

PROGRAMMES CONTINGENTES EN 1983-1984
DANS LES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

UNIVERSITES	TYPE DE PROGRAMMES				TOTAL
	Cert./dip. 1er cycle	Baccalauréat	Cert./dip. 2e cycle	Maîtrise	
Concordia	1	5			6
UQAM		5			5
Montréal		4			4
Sherbrooke		4			4
UQAH		1	1	2	4
UQAC	1	1			2
UQAR				2	2
UQAT				2	2
UQTR		1			1
McGill				1	1
Bishop's			1		1
Laval					0
TOTAL	2	21	2	7	32

Tableau 24

REGIME D'ETUDES DES DIVERS TYPES DE PROGRAMMES
OFFERTS DANS LE RESEAU UNIVERSITAIRE

TYPE DE PROGRAMMES	RÉGIME D'ÉTUDES								TOTAL
	Temps complet		Temps complet ou partiel		Temps partiel		Temps complet et partiel		
	N	%	N	%	N	%	N	%	
Certificat 1er cycle	6	5,3	73	65,2	33	29,5			112
Baccalauréat	33	20,4	129	79,6					162
Certificat 2e cycle	1	10,0	6	60,0	3	30,0			10
Maîtrise profes.	1	2,0	33	66,0			16	32,0	50
Maîtrise recherche	3	7,9	16	42,1			19	50,0	38
Doctorat	1	5,0	1	5,0			18	90,0	20
TOTAL	45	11,5	258	65,8	36	9,2	53	13,5	392

s'applique à un degré moindre pour les programmes de maîtrise de type recherche et à peu près pas pour les programmes de doctorat. Dans ces cas, on privilégie surtout une résidence d'au moins une session, à la suite de laquelle on peut s'inscrire à temps partiel pour compléter le programme.

Quant aux programmes qui exigent l'inscription à temps complet pour la durée du programme, ce sont principalement des programmes de premier cycle: essentiellement les "Bachelor of Education" et les "Diploma in Education" de l'Université McGill, la plupart des baccalauréats de l'Université de Sherbrooke et les baccalauréats spécialisés de l'Université de Montréal.

Les programmes offerts seulement à temps partiel, pour leur part, sont des certificats qui s'adressent quasi exclusivement à des enseignants en exercice.

2.7 - Structure des programmes

Tout programme comporte un nombre déterminé de crédits, répartis entre des activités de cours, de stages et de recherche. Par structure de programmes, on entend ici la distribution des crédits selon les divers types d'activités.

Les activités se présentent sous les formes suivantes: les cours obligatoires imposés à tous les étudiants inscrits dans un programme donné, les cours optionnels offerts en fonction d'un certain nombre de champs de spécialisation bien définis, les cours au choix que l'étudiant sélectionne parmi tous les cours dispensés par l'établissement, les stages ou activités de formation pratique. Aux deuxième et troisième cycles, s'ajoutent les activités relatives au travail de recherche, que ce soit sous la forme d'essais, de mémoires ou de thèses, et à l'examen de synthèse, qu'il comporte ou non des crédits.

2.7.1 - Répartition des activités pour chaque type de programmes

Certificats et diplômes de premier cycle

Les certificats et diplômes de premier cycle comptent habituellement trente crédits, à l'exception de trois programmes de l'Université McGill. La répartition des activités est relativement uniforme quant aux crédits de cours obligatoires et de cours optionnels (1). En regard des cours obligatoires, on peut préciser que quatre programmes ne comportent aucun crédit obligatoire et que, à l'opposé, toutes les activités sont obligatoires dans huit programmes. Quant aux cours au choix, ils sont inexistants dans 78% des programmes et, là où ils sont présents, ils comptent au maximum pour neuf crédits. Finalement, les crédits relatifs aux stages occupent une place minime dans les programmes de certificat: près de 70% des programmes n'en comptent aucun. Cela se comprend dans la mesure où les programmes de certificat s'adressent, pour une bonne part, à des gens qui ont déjà une expérience professionnelle à leur actif.

Baccalauréats

Les programmes de baccalauréat comptent généralement quatre-vingt-dix (90) crédits, sauf pour trois programmes: le baccalauréat en information scolaire et professionnelle de l'Université de Sherbrooke (93 crédits), le baccalauréat en éducation musicale de l'Université Laval (96 crédits) et le baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université de Montréal (101 crédits)(2).

1. Cf. Annexe, tableau 9.
2. Cf. Annexe, tableau 10.

La répartition des activités montre une proportion plus élevée de crédits de cours obligatoires et de stages que de crédits de cours optionnels. Un seul programme ne contient que des crédits obligatoires: c'est le baccalauréat en information scolaire et professionnelle de l'Université de Sherbrooke. Quant aux cours libres, 13% des programmes de baccalauréat n'offrent aucun choix en la matière, alors que la majorité contient entre trois et douze crédits de cours au choix. Il y a même 20 programmes, surtout à l'Université McGill, qui comptent de quinze à dix-huit crédits de cours au choix.

Les programmes de baccalauréat totalisent également un certain nombre de crédits de stages: entre six et neuf crédits pour près des deux tiers des programmes. Un programme compte même trente-trois (33) crédits de stages: le baccalauréat d'enseignement professionnel à l'UQTR. Par contre, il n'y a que douze programmes qui n'offrent aucun crédit de stages: il s'agit des baccalauréats de l'Université Concordia, lesquels ne sont pas orientés spécifiquement vers la formation des maîtres, et de certains baccalauréats en administration scolaire, en sciences de l'activité physique et en sciences de l'éducation.

Certificats et diplômes de deuxième cycle

Le nombre total de crédits pour les certificats et diplômes de deuxième cycle varie de trente à quarante-cinq (30 à 45) crédits. Les programmes à trente-six (36) et quarante-cinq (45) crédits sont les "Diploma" de l'Université Bishop's et les autres de plus de trente crédits appartiennent à l'Université Concordia.

La répartition des activités en cours obligatoires et en cours optionnels varie beaucoup d'un programme à l'autre. Ainsi, quatre programmes, donnés dans les universités anglophones, ne comportent que des crédits obligatoires. A l'opposé, un seul programme offre des cours au choix. Il y a peu de stages compris dans les programmes de certificat de deuxième cycle (1).

1. Cf. Annexe, tableau 11.

Maîtrises de type professionnel

Les programmes de maîtrise de type professionnel (1) comptent habituellement quarante-cinq (45) crédits, parfois quarante-huit (48). Cependant, les maîtrises en éducation de l'UQAM(2) et la M.Ed. Counselling de l'Université McGill totalisent chacune soixante crédits; le programme de M.A. Educational Technology de l'Université Concordia compte même quatre-vingt-dix (90) crédits.

La répartition des activités se fait principalement entre les cours obligatoires et les stages, d'une part, et les cours optionnels, d'autre part. Cependant, il n'y a que six programmes - à l'Université Laval et à l'Université de Montréal - qui ne comptent aucun crédit de cours obligatoires; à l'opposé, sept programmes n'offrent aucun crédit optionnel. Par ailleurs, la moitié des programmes allouent une certaine place aux travaux de recherche, mémoires ou essais (entre 6 et 12 crédits dans la majorité des cas). Par contre, dix programmes ne comportent aucun crédit de recherche; dans certains de ces cas, les travaux pratiques ou les stages se substituent à l'essai ou au mémoire. En effet, 28% des programmes comprennent des stages; on peut même compter jusqu'à 24 crédits de stages.

Les programmes de maîtrise de type professionnel accordent donc une part plus grande qu'on ne s'y attendait aux travaux pratiques et aux stages, bien que bon nombre d'entre eux fassent une place relativement importante à la recherche. Entre autres, deux programmes de l'Université Concordia allouent des crédits à un examen de synthèse ou de compréhension. Par contre, peu d'importance est accordée aux cours au choix: 35 programmes ne comptent aucun crédit au choix.

---

1. Cf. Annexe, tableau 12.
2. Suite à une recommandation du Conseil des universités, les programmes de l'U.Q.A.M. ont été ramenés à 45 crédits.

Maîtrises de type recherche

Les programmes de maîtrise de type recherche, tout comme ceux de type professionnel, comptent généralement quarante-cinq (45) ou quarante-huit (48) crédits. Quelques programmes de l'Université de Montréal et de l'UQAM totalisent un plus grand nombre de crédits.

Les activités de ces programmes sont principalement reliées au travail de recherche qui totalise entre 18 et 30 crédits dans la plupart des cas, ou encore à l'examen de synthèse pour un programme de l'Université Concordia et un autre de l'Université de Sherbrooke. Par ailleurs, les cours obligatoires occupent une position relativement modeste, 15 programmes même n'en comprenant aucun (1).

Les programmes de maîtrise de type recherche seraient donc surtout centrés sur le travail de recherche et un certain nombre de cours optionnels reliés au champ de recherche.

Doctorats

Les programmes de doctorat totalisent 90 crédits, à l'exception de deux: ceux en sciences de l'activité physique de l'Université Laval et de l'Université de Montréal.

Les activités de ces programmes sont surtout consacrées à la thèse (2). Les cours occupent une place très modeste (21 crédits ou moins), à l'exception des programmes des universités anglophones. En effet, les cours couvrent de 36 à 48 crédits des programmes de McGill et de Concordia. De plus, le doctorat en counselling de l'Université McGill comprend un stage de trente crédits. Quant à l'examen de synthèse, six programmes n'ont aucune exigence à cet égard: ceux de l'Université Laval, à l'exception toutefois du doctorat en sciences de l'activité physique.

1. Cf. Annexe, tableau 13.
2. Cf. Annexe, tableau 14.

Ensemble du réseau

Une représentation plus globale de la répartition des différentes activités offertes dans le cadre des programmes dispensés par le réseau universitaire québécois, apparaît au tableau 25. Ainsi, les cours obligatoires constituent, grosso modo, la moitié des activités du premier cycle et aussi des certificats de deuxième cycle. Les activités relatives au travail de recherche prennent, comme il fallait s'y attendre, la place prépondérante au niveau de la maîtrise et du doctorat, si l'on excepte la maîtrise de type professionnel plutôt axée sur une spécialisation dans la formation professionnelle.

2.7.2 - Les cours offerts dans le cadre des programmes inventoriés

Le tableau 26 présente la banque de cours des programmes en éducation. On peut la qualifier de théorique parce qu'elle fut constituée à partir de la description des programmes présentés dans les annuaires de programmes 1983-1984 de chaque université et ne correspond pas nécessairement aux cours réellement donnés.

La démarche poursuivie consistait à relever chaque cours mentionné dans la description des programmes. Un même cours n'était comptabilisé qu'une seule fois, même s'il entrait dans la composition de plusieurs programmes. Cette banque de cours représente les cours obligatoires et optionnels, mais ne tient compte d'aucun cours au choix pris à l'extérieur de la banque.

Pour cet exercice, les universités McGill et Concordia ont posé quelques difficultés. En effet, à l'Université McGill, on ne présente pas les "major" pour les baccalauréats conduisant à l'enseignement secondaire. Cela créait un écart considérable entre les résultats obtenus pour cet établissement et ceux des autres universités. Pour pallier à cette difficulté, on a relevé les cours des programmes de majeure concernés et qui relèvent

STRUCTURE DES PROGRAMMES POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE PAR TYPE DE PROGRAMMES

TYPE DE PROGRAMMES	REPARTITION DES ACTIVITES						Total
	% crédits cours obligatoires	% crédits cours optionnels	% crédits cours au choix	% crédits stages	% crédits essais thèses	examen* synthèse	
Certificats 1er cycle	47,6	43,4	3,3	5,7			100,0
Baccalauréats **	51,6	30,9	9,0	8,5			100,0
Certificats 2e cycle	54,9	35,0	5,5	4,6			100,0
Maîtrises type professionnel	29,4	39,0	6,1	6,8	18,0	0,7	100,0
Maîtrises type recherche	17,4	27,5	5,5		49,3	0,3	100,0
Doctorats	3,3	15,0	0,3	1,6	79,3	0,5	100,0

* Les examens de synthèse qui ne sont pas crédités n'ont pas été pris en compte dans la répartition des activités.

** Excluant les B.E.S. de Montréal.

Tableau 26

BANQUE DE COURS 1983-1984 SECTEUR ÉDUCATION

ETABLISSEMENT	COURS DE 1er CYCLE					COURS DE 2e ET 3e CYCLES [1]				
	nombre total	donné par dépt. éducation		cours à 3 crédits		nombre total	donné par dépt. éducation		cours à 3 crédits	
		N	%	N	%		N	%	N	%
LAVAL	1282	351	27	1135	89	293	276	94	261	89
MONTREAL	1489	74	18	1232	83	374	300	80	343	92
SHERBROOKE	704	206	29	557	79	133	72	54	107	80
U.Q.A.M.	1410	247	19	1367	97	122	67	55	117	96
U.Q.T.R.	775	121	16	760	98	51	31	61	50	98
U.Q.A.C.	685	193	28	580	85	29	29	100	29	100
U.Q.A.R.	717	443	62	568	79	39	39	100	33	85
U.Q.A.H.	342	220	64	261	76	74	74	100	67	91
U.Q.A.T.	188	164	87	184	98	39	39	100	33	85
MCGILL	1322	511	39	1075	81	264	258	98	180	68
CONCORDIA	295	99	34	199	67	255	185	73	197	77
BISHOP'S	-	-	-	-	-	19	19	100	12	63

1. Les universités Laval, de Montréal, McGill et Concordia ont des programmes de 3e cycle .

SOURCE: L'annuaire de programmes 1983-1984 de chaque établissement.

des facultés autres que celle d'éducation et ce, malgré que les majeures comportent souvent 45 crédits alors que, pour les baccalauréats conduisant à l'enseignement au secondaire, il faut prendre 30 crédits de cours dans la discipline choisie. Cependant, cela a permis de rendre l'Université McGill comparable aux autres établissements.

Pour l'Université Concordia, il fut impossible de compléter totalement la banque de cours pour les programmes de baccalauréat avec majeure, parce que l'on ne précise aucune composante de programme particulière pour compléter ces baccalauréats.

Notons que, pour tous les établissements, on n'a relevé aucune difficulté de ce genre pour établir la banque de cours des programmes des 2e et 3e cycles. De plus, dans certains cas, la banque de cours des programmes de 3e cycle est commune avec celle des programmes de 2e cycle.

Grâce à un libellé formé de lettres et/ou de chiffres, on peut rattacher un cours à l'unité administrative qui en a la responsabilité. C'est ce qui a permis de déterminer le nombre de cours placés sous la responsabilité des facultés ou départements d'éducation. Notons que la définition du rattachement administratif aux facultés ou départements d'éducation est la même que celle présentée à la section 2.3.

Le tableau 27 et le graphique 9 présentent, pour chaque établissement, la proportion des cours des 1er, 2e et 3e cycles relevant des facultés ou départements d'éducation. Il reflète bien la différence entre le 1er cycle et les cycles supérieurs, les cours des 2e et 3e cycles appartenant sinon totalement, du moins majoritairement, aux départements ou facultés d'éducation.

Les faibles taux observés au 1er cycle reflètent le fait que les cours préparant à l'enseignement d'une discipline, surtout pour le niveau secondaire, relèvent généralement de l'unité administrative de cette discipline (ex: département de chimie, de mathématique, etc). Et, dans certains cas,

Tableau 27

INDICES D'IMPLICATION DES FACULTÉS ET DÉPARTEMENTS D'ÉDUCATION PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES COURS EN ÉDUCATION CONTENUS DANS LES BANQUES DE COURS DE CHAQUE UNIVERSITÉ POUR L'ANNÉE 1983-84

UNIVERSITÉS	1ER CYCLE			2E ET 3E CYCLES		
	COURS EN ÉDUC.	COURS RATT. À FAC. DÉP. ÉDUC.	% RATT. AUX FAC. & DÉP. ÉDUC.	COURS EN ÉDUC.	COURS RATT. À FAC. DÉP. ÉDUC.	% RATT. AUX FAC. & DÉP. ÉDUC.
LAVAL	1 281	351	27	293	276	94
MONTREAL	1 489	274	18	374	300	80
SHERBROOKE	704	206	29	133	72	54
U.Q.A.M.	1 410	247	18	122	67	55
U.Q.T.R.	775	121	16	51	31	61
U.Q.A.C.	685	193	28	29	29	100
U.Q.A.R.	717	443	62	39	39	100
U.Q.A.H.	342	220	64	74	74	100
U.Q.A.T.	188	164	87	39	39	100
MCGILL	1 322	511	39	264	258	98
CONCORDIA	295	99	34	255	185	73
BISHOP'S	-	-	-	19	19	100
TOTAL	9 209	2 629	29	1 692	1 389	82

Graphique 9

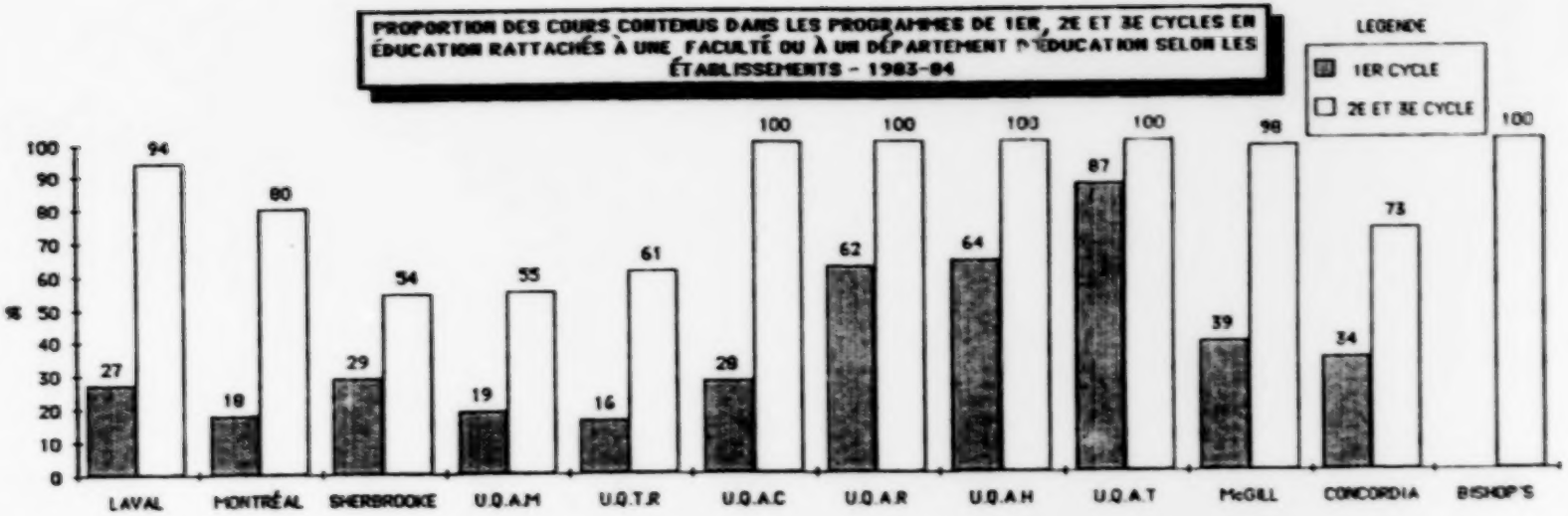
PROPORTION DES COURS CONTENUS DANS LES PROGRAMMES DE 1ER, 2E ET 3E CYCLES EN ÉDUCATION RATTACHÉS À UNE FACULTÉ OU À UN DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION SELON LES ÉTABLISSEMENTS - 1983-84
LÉGENDE
1ER CYCLE
2E ET 3E CYCLE
%
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
27
94
18
80
29
54
19
55
16
61
28
100
62
100
64
100
87
100
39
98
34
73
100
LAVAL
MONTRÉAL
SHERBROOKE
U.Q.A.M
U.Q.T.R
U.Q.A.C
U.Q.A.R
U.Q.A.H
U.Q.A.T
McGILL
CONCORDIA
BISHOP'S

cela s'applique même aux cours de didactique de la discipline d'enseignement. Il faut considérer aussi que, dans la description des programmes, principalement ceux des baccalauréats, certaines universités présentent un grand nombre de cours optionnels. Comme cela s'applique souvent à des programmes préparant les maîtres à enseigner différentes disciplines au secondaire, lesquelles regroupent un nombre assez important de programmes de baccalauréat en activité physique, en arts plastiques ou en musique, le poids des cours ne relevant pas du secteur de l'éducation s'en trouve augmenté.

2.8 - Politique d'évaluation institutionnelle

L'évaluation des programmes fait souvent l'objet d'une politique institutionnelle dans les universités. En effet, il y a des établissements où l'on procède annuellement à l'évaluation d'un certain nombre de programmes; pour d'autres, l'évaluation représente un phénomène ponctuel, répondant à une demande précise.

Le tableau 28 présente, pour chaque établissement, l'existence ou non d'une politique d'évaluation institutionnelle. Les informations présentées par les universités renfermant souvent une description détaillée des divers aspects de leur politique d'évaluation de programmes. Les sujets abordés sont: les entités responsables de la politique, les plans ou échéanciers prévus, la description de la politique elle-même, son processus de développement, les critères et instruments de mesure qui la composent, etc. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas retenu le détail de ces informations.

Tableau 28

POLITIQUE D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE SELON LES ETABLISSEMENTS

ETABLISSEMENTS	POL. D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE		REMARQUES
	OUI	NON	
LAVAL Fac. sc. de l'éduc.	X		Processus d'évaluation périodique comportant 3 phases dont une reste encore à développer
MONTREAL Ecole de psycho-éduc. Dpt. éduc. physique Fac. sc. de l'éduc.	 X X X		
SHERBROOKE		X	Cependant, en 1977, le Conseil universitaire demanda que tous les programmes de formation et perfectionnement des personnels professionnels de l'éducation fassent l'objet d'une révision
UQAM	X		Encore au stade de consultation auprès des familles, modules et comités des programmes
UQTR	X		Le processus pour les programmes d'études avancées est en révision
UQAC, UQAR, UQAH, UQAT	X		Pour les programmes de 1er cycle
MCGILL	X		
CONCORDIA			Pour les programmes de 2e et 3e cycles
BISHOP'S		X	

ANNEXE

Tableau 1

TYPES DE PROGRAMMES OFFERTS PAR CHAQUE UNIVERSITE EN 1973-1974

ETABLISSEMENT	TYPE DE PROGRAMMES												TOTAL
	Certificat 1er cycle		Baccalauréat		Certificat 2e cycle		Maîtrise professionnelle		Maîtrise recherche		Doctorat		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Laval	10	23,3	24	55,8			4	9,3	4	9,3	1	2,3	43
Montréal	14	28,0	16	32,0	2	4,0	3	6,0	9	18,0	6	12,0	50
Sherbrooke	1	4,5	15	68,2			6	27,3					22
UQAM	2	9,1	20	90,9									22
UQTR	5	16,1	25	80,7			1	3,2					31
UQAC	3	16,7	14	77,8			1	5,5					18
UQAR	3	17,6	14	82,4									17
UQAT	2	14,3	11	78,6			1	7,1					14
McGill	9	23,1	18	46,2			5	12,8	6	15,4	1	2,6	39
Concordia	6	27,3	6	27,3	5	22,7	2	9,1	3	13,6			22
Bishop's					1	100,0							1
RESEAU	55	19,7	163	58,4	8	2,9	23	8,2	22	7,9	8	2,9	279

Tableau 2

TYPES DE PROGRAMMES OFFERTS PAR CHAQUE UNIVERSITE EN 1978-1979

ETABLISSEMENT	TYPE DE PROGRAMMES												TOTAL
	Certificat 1er cycle		Baccalauréat		Certificat 2e cycle		Maîtrise professionnelle		Maîtrise recherche		Doctorat		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Laval	11	19,6	25	44,7	-	-	7	12,5	7	12,5	6	10,7	56
Montréal	16	26,2	16	26,2	-	-	8	13,1	11	18,0	10	16,4	61
Sherbrooke	5	15,6	16	50,0	2	6,3	5	15,6	4	12,5	-	-	32
UQAM	11	32,4	20	58,8	-	-	3	8,8	-	-	-	-	34
UQTR	10	25,0	27	67,5	-	-	2	5,0	1	2,5	-	-	40
UQAC	11	37,9	16	55,2	-	-	2	6,9	-	-	-	-	29
UQAR	6	27,3	14	63,6	-	-	2	9,1	-	-	-	-	22
UQAT	5	29,4	11	64,7	-	-	1	5,9	-	-	-	-	17
McGill	16	32,7	17	34,7	-	-	9	18,4	6	12,2	1	2,0	49
Concordia	9	33,3	7	25,9	4	14,8	2	7,4	4	14,8	1	3,7	27
Bishop's	-	-	-	-	2	66,7	1	33,3	-	-	-	-	3
RESEAU	100	27,0	169	45,7	8	2,2	42	11,4	33	8,9	18	4,9	370

Tableau 3

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES CERTIFICATS DE 1ER CYCLE ENTRE 1973 ET 1983

ETABLISSEMENT	1973-74		1978-79		1983-84		AUGMENTATION		
							73-78	78-83	73-83
	N	%	N	%	N	%			
LAVAL	10	18.2	11	11.0	14	12.5	10 %	27 %	40 %
MONTREAL	14	25.5	16	16.0	15	13.4	14 %	(6.37%)	7 %
SHERBROOKE	1	1.8	5	5.0	5	4.5	400 %	0 %	400 %
U.Q.A.M.	2	3.6	11	11.0	13	11.6	450 %	18 %	550 %
U.Q.T.R.	5	9.1	10	10.0	6	5.4	100 %	(40 %)	20 %
U.Q.A.C.	3	5.5	11	11.0	10	8.9	266 %	(97 %)	233 %
U.Q.A.R.	3	5.5	6	6.0	7	6.2	100 %	17 %	133 %
U.Q.A.H.	2	3.6	5	5.0	7	6.2	150 %	40 %	250 %
U.Q.A.T.					5	4.5		0 %	150 %
MCGILL	9	16.4	16	16.0	20	17.9	78 %	25 %	122%
CONCORDIA	6	10.9	9	9.0	10	8.9	50 %	11 %	67 %
TOTAL	55	100.0	100	100.0	112	100.0	81 %	12 %	104 %

Tableau 4

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BACCALAURÉATS ENTRE 1973 ET 1983

ETABLISSEMENT	1973-74		1978-79		1983-84		AUGMENTATION 73-78	AUGMENTATION 78-83	AUGMENTATION 73-83
	N	%	N	%	N	%			
LAVAL	24	14,7	25	14,8	20	12,3	4 %	(20 %)	(17 %)
MONTREAL	16	9,8	16	9,5	16	9,9	0 %	0 %	0 %
SHERBROOKE	15	9,2	16	9,5	14	8,6	7 %	(12 %)	(7 %)
U.Q.A.M.	20	12,3	20	11,8	23	14,2	0 %	15 %	15 %
U.Q.T.R.	25	15,3	27	16,0	25	15,4	8 %	(7 %)	0 %
U.Q.A.C.	14	8,6	16	9,5	15	9,3	14 %	(6 %)	7 %
U.Q.A.R.	14	8,6	14	8,3	12	7,4	0 %	(14 %)	(14 %)
U.Q.A.H.	11	6,7	11	6,5	7	4,3	0 %	(36 %)	(36 %)
U.Q.A.T.					5	3,1		(55 %)	(55 %)
MCGILL	18	11,0	17	10,1	18	11,1	(6 %)	6 %	0 %
CONCORDIA	6	3,7	7	4,1	7	4,3	17 %	0 %	17 %
TOTAL	163	100.0	169	100.0	162	100.0	4 %	(4 %)	(1 %)

Tableau 5

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CERTIFICAT DE 2E CYCLE ENTRE 1973 ET 1983

ETABLISSEMENT	1973-74		1978-79		1983-84		AUGMENTATION		
							73-78	78-83	73-83
	N	%	N	%	N	%			
LAVAL					1	10.0	-	100 %	100 %
MONTREAL	2	25.0					(200 %)	-	(200 %)
SHERBROOKE			2	25.0	1	10.0	200 %	(100 %)	100 %
U.Q.A.M.							-		
U.Q.T.R.							-		
U.Q.A.C.							-		
U.Q.A.R.							-		
U.Q.A.H.					2	20.0	-	200 %	200 %
U.Q.A.T.							-		
MCGILL							-		
CONCORDIA	5	62.5	4	50.0	4	40.0	(20 %)	0 %	(20 %)
BISHOP'S	1	12.5	2	25.0	2	20.0	100 %	0 %	100 %
TOTAL	8	100.0	8	100.0	10	100.0	0 %	25 %	25 %

Tableau 6

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAITRISE "PROFESSIONNELLE" ENTRE 1973 ET 1983

ETABLISSEMENT	1973-74		1978-79		1983-84		AUGMENTATION 73-78	AUGMENTATION 78-83	AUGMENTATION 73-83
	N	%	N	%	N	%			
LAVAL	4	17.4	7	16.6	7	14.0	75 %	0 %	75 %
MONTREAL	3	13.0	8	19.0	8	16.0	167 %	0 %	167 %
SHERBROOKE	6	26.1	5	11.9	5	10.0	(17 %)	0 %	(17 %)
U.Q.A.M.			3	7.1	5	10.0	300 %	67 %	500 %
U.Q.T.R.	1	4.4	2	4.8	2	4.0	100 %	0 %	100 %
U.Q.A.C.	1	4.4	2	4.8	2	4.0	100 %	0 %	100 %
U.Q.A.R.			2	4.8	2	4.0	200 %	0 %	200 %
U.Q.A.H.	1	4.4	1	2.4	2	4.0	0 %	100 %	100%
U.Q.A.T.					2	4.0		100 %	100 %
MCGILL	5	21.7	9	21.4	10	20.0	80 %	11 %	100 %
CONCORDIA	2	8.7	2	4.8	4	8.0	0 %	100 %	100 %
BISHOP'S			1	2.4	1	2.0	100 %	0 %	100 %
TOTAL	23	100.0	42	100.0	50	100.0	83 %	1[illegible] %	117 %

Tableau 7

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAITRISE "RECHERCHE" ENTRE 1973 ET 1983

ETABLISSEMENT	1973-74		1978-79		1983-84		AUGMENTATION		
							73-78	78-83	73-83
	N	%	N	%	N	%			
LAVAL	4	18.2	7	21.2	7	18.4	75 %	0 %	75 %
MONTREAL	9	40.9	11	33.4	11	29.0	22 %	0 %	22 %
SHERBROOKE			4	12.1	3	7.9	400 %	(25 %)	300 %
U.Q.A.M.					4	10.5	-	400 %	400 %
U.Q.T.R.			1	3.0	1	2.6	100 %	0 %	100 %
U.Q.A.C.					2	5.3	-	200 %	200 %
U.Q.A.R.									
U.Q.A.H.									
U.Q.A.T.									
MCGILL	6	27.3	6	18.2	6	15.8	0 %	0 %	0 %
CONCORDIA	3	13.6	4	12.1	4	10.5	33 %	0 %	33 %
BISHOP'S									
TOTAL	22	100.0	33	100.0	38	100.0	50 %	15 %	73 %

Tableau 8

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOCTORAT ENTRE 1973 ET 1983

ETABLISSEMENT	1973-74		1978-79		1983-84		AUGMENTATION		
							73-78	78-83	73-83
	N	%	N	%	N	%			
LAVAL	1	12.5	6	33.3	7	35.0	500 %	17 %	600 %
MONTREAL	6	75.0	10	55.5	10	50.0	67 %	0 %	67 %
SHERBROOKE									
U.Q.A.M.									
U.Q.T.R.									
U.Q.A.C.									
U.Q.A.R.									
U.Q.A.H.									
U.Q.A.T.									
MCGILL	1	12.5	1	5.6	1	5.0	0 %	0 %	0 %
CONCORDIA			1	5.6	2	10.0	100 %	100 %	200 %
TOTAL	8	100.0	18	100.0	20	100.0	125 %	11 %	150 %

Tableau 9

STRUCTURE DES PROGRAMMES DE CERTIFICAT ET DIPLOME DE 1er CYCLE

TOTAL DES CREDITS	N	%
Programmes de 30 crédits	109	97,3
Programmes de 33 crédits	1	0,9
Programmes de 45 crédits	2	1,8
TOTAL DES PROGRAMMES	112	100,0

ACTIVITES	REPARTITION DES ACTIVITES											
	0-20%		21-40%		41-60%		61-80%		81-100%		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cours obligatoires et stages	15	13,4	29	25,9	28	25,0	30	26,8	10	8,9	112	100,0
Cours optionnels	27	24,1	31	27,7	32	28,6	13	11,6	9	8,0	112	100,0
Cours au choix	110	98,2	2	1,8							112	100,0

CREDITS DE STAGES	Nombre de programmes	%
aucun crédit	78	69,6
3 crédits	12	10,7
6 crédits	15	13,4
9 crédits	6	5,4
15 crédits	1	0,9
TOTAL	112	100,0

Tableau 10

STRUCTURE DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT

TOTAL DES CREDITS	N	%
Programmes de 90 crédits	159	98,1
Programmes de 93 crédits	1	0,6
Programmes de 96 crédits	1	0.6
Programmes de 101 crédits	1	0,6
TOTAL DES PROGRAMMES	162	100,0

ACTIVITES	REPARTITION DES ACTIVITES											
	0-20%		21-40%		41-60%		61-80%		81-100%		TOTAL *	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cours obligatoires et stages	5	3,3	13	8,7	56	37,3	65	43,3	11	7,3	150	100,0
Cours optionnels	39	26,0	76	50,7	27	18,0	7	4,7	1	0,7	150	100,0
Cours au choix	149	99,3	1	0,7							150	100,0

* Excluant les 12 B.E.S. "Equivalents" de l'Université de Montréal.

CREDITS DE STAGES	Nombre de programmes	%
aucun crédit	12	7,4
3-4 crédits	15	9,3
6 crédits	82	50,6
9 crédits	25	15,4
12 crédits	13	8,0
15 crédits	7	4,3
18 crédits	7	4,3
33 crédits	1	0,6
TOTAL	162	100,0

Tableau 11

STRUCTURE DES PROGRAMMES DE CERTIFICAT ET DIPLOME DE 2E CYCLE

TOTAL DES CREDITS	N	%
Programmes de 30 crédits	6	60,0
Programmes de 32 crédits	1	10,0
Programmes de 33 crédits	1	10,0
Programmes de 36 crédits	1	10,0
Programmes de 45 crédits	1	10,0
TOTAL DES PROGRAMMES	10	100,0

ACTIVITES	REPARTITION DES ACTIVITES											
	0-20%		21-40%		41-60%		61-80%		81-100%		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cours obligatoires et stages	1	10,0	5	50,0					4	40,0	10	100,0
Cours optionnels	5	50,0			1	10,0	3	30,0	1	10,0	10	100,0
Cours au choix	9	90,0			1	10,0					10	100,0

CREDITS DE STAGES	Nombre de programmes	%
aucun crédit	7	70,0
3 crédits	2	20,0
9 crédits	1	10,0
TOTAL	10	100,0

Tableau 12

STRUCTURE DES PROGRAMMES DE MAITRISE DE TYPE PROFESSIONNEL

TOTAL DES CREDITS	N	%
Programmes de 45 crédits	36	72,0
Programmes de 48 crédits	8	16,0
Programmes de 60 crédits	5	10,0
Programmes de 90 crédits	1	2,0
TOTAL DES PROGRAMMES	50	100,0

ACTIVITES	REPARTITION DES ACTIVITES											
	0-20%		21-40%		41-60%		61-80%		81-100%		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cours obligatoires et stages	19	38,0	15	30,0	5	10,0	8	16,0	3	6,0	50	100,0
Cours optionnels	12	24,0	12	24,0	19	38,0	7	14,0			50	100,0
Cours au choix	45	90,0	5	10,0							50	100,0
Essais, mémoires	26	52,0	24	48,0							50	100,0

CREDITS DE STAGES	Nombre de programmes	%
aucun crédit	36	72,0
6 crédits	3	6,0
9 crédits	5	10,0
12 crédits	1	2,0
15 crédits	3	6,0
18 crédits	1	2,0
24 crédits	1	2,0
TOTAL	50	100,0

Tableau 13

STRUCTURE DE PROGRAMMES DE MAITRISE DE TYPE RECHERCHE

TOTAL DES CREDITS	N	%
Programmes de 45 crédits	27	71,0
Programmes de 48 crédits	5	13,2
Programmes de 51 crédits	2	5,3
Programmes de 60 crédits	4	10,5
TOTAL DES PROGRAMMES	38	100,0

ACTIVITES	REPARTITION DES ACTIVITES											
	0-20%		21-40%		41-60%		61-80%		81-100%		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cours obligatoires et stages	27	71,0	7	18,4	2	5,3	2	5,3			38	100,0
Cours optionnels	19	50,0	13	34,2	5	13,2	1	2,6			38	100,0
Cours au choix	38	100,0										
Thèses			15	39,5	14	36,8	9	23,7			38	100,0

Tableau 14

STRUCTURE DE PROGRAMMES DE DOCTORAT

TOTAL DES CREDITS	N	%
Programmes de 90 crédits	18	90,0
Programmes de 98 crédits	1	5,0
Programmes de 120 crédits	1	5,0
TOTAL DES PROGRAMMES	20	100,0

ACTIVITES	REPARTITION DES ACTIVITES											
	0-20%		21-40%		41-60%		61-80%		81-100%		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Cours obligatoires et stages	19	95,0			1	5,0					20	100,0
Cours optionnels	13	65,0	7	35,0							20	100,0
Cours au choix	20	100,0										
Thèses	1	5,0			2	10,0	6	30,0	11	55,0	20	100,0

EXAMEN DE SYNTHESE	Nombre de programmes	%
aucun	6	30,0
examen sans crédit	13	65,0
examen 9 crédits	1	5,0
TOTAL	20	100,0

Gouvernement du Québec
Conseil des universités

2301-0043
68-867-0521